



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-047

PUBLIÉ LE 2 MARS 2021

Sommaire

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-02-001 - Arrêté portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne (23 pages)	Page 4
89-2021-03-01-002 - Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n° 2 et n°4 de la commune de Valravillon pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 28
89-2021-03-01-008 - Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n°1 et n°3 de la commune des Vallées de la Vanne pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 31
89-2021-03-01-009 - Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n°1, 2, 3 et 4 de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 34
89-2021-03-01-011 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune d'Etai-la-Sauvin pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 37
89-2021-03-01-014 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Champs sur Yonne pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 40
89-2021-03-01-015 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chaumont pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 43
89-2021-03-01-013 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chemilly sur Serein pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 46
89-2021-03-01-005 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chéroy pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 49
89-2021-03-01-007 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Courlon-sur-Yonne pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 52
89-2021-03-01-012 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Cuy pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 55
89-2021-03-01-003 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Quenne pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 58
89-2021-03-01-006 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Tissey pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 61
89-2021-03-01-004 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la commune des Clérimois pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 64
89-2021-03-01-016 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote n°1 de la commune de Ligny-le-Châtel pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 67
89-2021-03-01-010 - Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote n°1 de la commune de Saint-Bris-le-Vineux pour les élections départementales et régionales 2021 (2 pages)	Page 70

89-2021-03-02-002 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon (4 pages)	Page 73
89-2021-03-02-003 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Charny (4 pages)	Page 78
89-2021-03-02-004 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne (4 pages)	Page 83

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-02-001

Arrêté portant création,
suppression ou reconduction des bureaux de vote du
département de l'Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0260 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/0802 du 31 août 2020 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Considérant les erreurs matérielles relatives aux bureaux de vote n°3 de la commune de Treigny-Perrreuse-Saint Colombe et de Villenavotte ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'annexe de l'arrêté du 31 août 2020 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

02 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Aigremont	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	d'Aigremont	
Aisy-sur-Armançon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	d'Aisy sur Armançon	
Ancy-le-Franc	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	d'Ancy le Franc	
Ancy-le-Libre	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	d'Ancy le Libre	
Andryes	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle des fêtes	d'Andryes	
Angely	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Foyer communal	d'Angely	
Annay-la-Côte	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	d'Annay la Cote	
Annay-sur-Serein	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	d'Annay sur Serein	
Annéot	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	d'Annéot	
Annoux	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	d'Annoux	
Appoigny	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre	3	X	01	Salle du conseil et des cérémonies - 24 rue Chatel Bourgeois	Electeurs du Centre Ville : Rue Sandras, Rue Du Sentier, Rue Grande Rue, Rue Des Ormes, Rue Des Vosves, Place Du 8 Mai, Rue Du Fer A Cheval, Rue Du Four A Ban, Rue Boucault, Rue Fourrache, Rue Huet Humbert, Rue Chatel Bourgeois, Place du Marché, Place de la Liberté, Rue Du Professeur Pierre Mocquot, Rue Du Tour Des Fosses, Rue de la Motte Taffourneau, Rue de la Libération, Rue de la Fosse aux Anglais, Impasse de l'Etang. Route de Joigny. Route des Gorges - Les Electeurs du lotissement des Egoires : Rue Des Egoires, Impasse du Clos du Pré, - Les Electeurs du secteur du Quinat : Rue Léon Carré, Rue Du Quinat, Route de Chichery, Route de Branches, Chemin de la Folle Pensée, Chemin De Monthibault, Rue Gaillard. Les Electeurs du secteur du Faubourg : Allée Du Château De Régennes, Rue de Faronville, Rue de l'Abreuvoir, Rue Du Colombier, Rue Du Faubourg D'Yonne, Rue de la Planchette, Rue de la Croix Charbonnière, Place Du 11 Novembre, Rue Du Pont, Chemin Du Lavoir, Quai De Régennes, - Les Electeurs du secteur du Gué de la Pucelle : Rue Du Port De Gerd, Rue de la Fontaine Oudot, Rue Du Gue De La Pucelle, Chemin du Parc Municipal, Rue Du Stade, Chemin de Chanzy, Rue de l'Epine Barbe - Les Electeurs de la Route de Paris	
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre				02	Salle polyvalente - Chemin des Courtis	Electeurs du Lotissement de la Baillie : Avenue Colette, Avenue Marie Noël, Avenue Romain Rolland, Avenue Max Pol Fouchet, Rue Des Alouettes, Allée Des Bergeronnettes, Allée des Bouvreuils, Rue des Hironnelles, Rue des Fauvettes, Rue des Mésanges, Rue des Pinsons, Allée des Tourterelles. Les Electeurs des secteurs de La Porte d'En Haut et du Rimbeuf : Chemin De la Baillie, Ruelle Berlin, Avenue Restif de la Bretonne, Chemin de La Douette, Chemin De La Porte D'en Haut, Rue de La Croix De Maitremont, Rue du Rimbeuf, Rue Georges Guyot, - Ainsi que des rues : Route d'Auxerre Rue de l'Europe Rue du Quenou, Chemin des Ruelles, Impasse des Ruelles, Route des Bries, Chemin des Courtis, Route de Charbuy, Chemin de La Metairie, La Fontaine Thevenot. Les Electeurs du secteur de La Voie des Lys : Chemin Pougy, Voie des Lys, Rue de La Motte Bridard, Impasse de La Motte Bridard, Rue du Jardin, Rue De Madame Collaret, Rue du Docteur Henri Mariot, Rue du Pavillon, Rue du Pré Caillou, Electeurs du Lotissement Les Sureaux : Rue Des Acacias, Allée des Pervenches, Rue des Sureaux, Allée des Violettes
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre				03	Ecole des Bries - rue de l'école	Electeurs du Hameau des Bries : Ruelle Boucault, Rue d'En Bas, Chemin De Beaulieu, Impasse de l'Arche, rue de l'Ecole, rue de la Chapelle, Chemin de la Grosse Ruelle, Chemin de la Vaux, Route de Perrigny, Ruelle Delorme, Rue Des Bergerats, rue Des Giraults, Rue Du Fossé du Bois et Rue du Fourneau, allée de la Fontaine Gillotte
Arces-Dilo	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	2	X	01	Salle polyvalente - 6, rue des Ecoles	d'Arces	
	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens				02	Mairie	de Dilo
Arcy-sur-Cure	Avallon	Joux-La-Ville	Sens	1		01	Mairie	d'Arcy sur Cure	
Argentenay	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle des fêtes	d'Argentenay	
Argenteuil-sur-Armançon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	d'Argenteuil sur Armançon	
Armeau	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	d'Armeau	
Arthonnay	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Ecole du bas	d'Arthonnay	
Asnières-sous-Bois	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	d'Asnières sous Bois	
Asquins	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	d'Asquins	
Athie	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Foyer communal	d'Athie	
Augy	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	1		01	Salle polyvalente - place de l'Eglise	d'Augy	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Auxerre	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre	31		01	Ecole des Boussicats - 15 bis rue Pierre et Marie Curie	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : Avenue Pasteur (côté pair à partir du n°28 / côté impair à partir du n°27) - Avenue de Saint Georges (côté pair jusqu'au n°40 / côté impair jusqu'au n°55) - Boulevard Gallieni (côté pair) - Boulevard Mangin (côté pair) - Rue de Fleurus (côté impair à partir du n°29) - Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie (côté impair jusqu'au n°7) - Avenue Joffre (côté pair à partir du n°20 / côté impair), Avenue Hoche (Exclue), rue de l'Ecole normal (exclue)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			02	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 24 rue des Moreaux	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue Hoche (côtés pair et impair) - rue de l'Ecole Normale (côtés pair et impair)- avenue Pasteur (côté pair jusqu'au n° 26 / côté impair jusqu'au n° 25) - rue du 24 Août (côté pair) - boulevard du 11 Novembre (exclu) avenue Foch (côté impair)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			03	Centre de Loisirs des Brichères - 41 Boulevard Lyautey	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue des brichères (exclue) boulevard Lyautey (côté impair et impair) - boulevard Lafayette (côtés pair et impair) - avenue de Saint Georges (côté pair du n°42 jusqu'au n°66 et côté impair du n°57 au n°95) - avenue de Saint Georges (côté impair du 57 au 95) - avenue Pasteur (exclue) - avenue hoche (exclue)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			04	Centre de Loisirs des Brichères - 41 Boulevard Lyautey	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue de Lattre de Tassigny (côté pair) - rue des Mésanges (côté pair jusqu'au n° 24) - rue Django Reinhardt (côté pair) - avenue de Saint Georges (côté impair du n° 97 jusqu'au n° 101) - boulevard Lafayette (exclu) - boulevard Lyautey (exclu) - avenue des Brichères (côtés pair et impair)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			05	Espace d'accueil et d'animation La Ruche - Place Degas	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue Ingres (exclue) - rue Fragonard (exclue) - rue renoir (exclue) - boulevard Mangin (côté impair) - boulevard Gouraud (côté impair) - boulevard Gallieni (côté impair, à partir du n°9) - boulevard de Montois (exclu, jusqu'à la limite de commune)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			06	Ecole élémentaire Courbet - 14 avenue Courbet	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue de Saint Georges (côté pair à partir du n° 68) - boulevard Gallieni (côté impair jusqu'au n° 7) - rue Renoir (côtés pair et impair) - rue Fragonard (côtés pair et impair) - avenue Ingres (côtés pair et impair) - Limite de la commune
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			07	Restaurant scolaire des Rosoirs - 19 rue Tour d'Auvergne	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue du 4ème Régiment d'Infanterie (côté pair jusqu'au n° 30 et à partir du n° 42) - rue de la Tour d'Auvergne (côté pair jusqu'au n° 16 / côté impair) - rue Edison (côté pair) - avenue Champieroy (côté pair jusqu'au n° 24 / côté impair jusqu'au n° 11) - rue Restif de la Bretonne (côté impair) - avenue Charles de gaulle (côté impair jusqu'au n°15) - boulevard Vauban (côté impair) - avenue Foch (côté pair) - avenue Joffre (côté pair jusqu'au n° 18) - rue du Colonel Beltrame (côté pair, jusqu'au n° 32 ; côté impair, jusqu'au n°43)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			08	Espace d'accueil et d'animation l'Alliance - Boulevard de Montois	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : boulevard de Verdun (côté impair à partir de l'Allée du Foulon) - boulevard de Montois (côté impair jusqu'à l'Allée Heurtbise) - allée Heurtbise (côtés pair et impair) - allée des Palmes (côtés pair et impair) - allée du Foulon (exclue)
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre			09	Espace d'accueil et d'animation l'Alliance - Boulevard de Montois	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : boulevard de Verdun (côté impair jusqu'à l'Allée du Foulon) - allée du Foulon (côtés pair et impair) - allée des Palmes (exclue) - allée Heurtbise (exclue, jusqu'à la limite de la commune) - boulevard de Montois (jusqu'au boulevard de Verdun)
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			10	Restaurant scolaire des Rosoirs - 19 rue Tour d'Auvergne	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : boulevard Gouraud (côté pair) - boulevard de Verdun (côté pair) - boulevard de la Marne (côté pair) - avenue Charles de Gaulle (côté impair à partir du n° 17)- rue Restif de la Bretonne (côté pair) - avenue Champieroy (côté pair à partir du n° 26 / côté impair à partir du n° 13) - avenue du 4ème Régiment d'Infanterie (côté pair, du n°32 au n°40 / côté impair à partir du n° 9) - rue du Colonel Beltrame (côté pair, à partir du n° 34, côté impair, à partir du n° 45) - rue Edison (côté impair) - rue de la Tour d'Auvergne (côté pair, du n°18 au n°20) - rue de Fleurus (côté pair à partir du n° 30)
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			11	Restaurant scolaire des Clairions - 5 rue de la Maladière	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue Charles de Gaulle (côté pair, jusqu'au n° 6) - avenue Haussman (exclue) - rue Guynemer (côté pair, du n°28 au n°52) - la Voie Privée square Petit Prince (exclue) - la Rive Gauche de l'Yonne - boulevard de la Chainette (exclu) - avenue Pierre Scherrer (côtés pair et impair) - rue Fabureau (côtés pair et impair)
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			12	Restaurant scolaire des Clairions - 5 rue de la Maladière	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : avenue Charles de Gaulle (côté pair à partir du n° 8) - boulevard de la Marne (côté impair) - boulevard de Montois (côté pair jusqu'au n°6) - la limite de la commune (jusqu'à la Route de Paris) - Route de Paris (côtés pair et impair) - la limite de la commune - la Rive Gauche de l'Yonne - la voie privée square Petit Prince - rue Guynemer (côté impair, du n°33 au n°39) - avenue Haussmann (côtés pair et impair) - rue Fabureau (exclue) - avenue Scherrer (exclue)
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			13	Restaurant scolaire de l'école de Paris - 1 rue du 4 septembre	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue de l'Horloge (exclue) - place de l'Hôtel de Ville (côtés pair et impair) - rue Philibert Roux (côtés pair et impair) - place de l'Abbé Deschamps (côtés pair et impair) - rue Lebeuf (côtés pair et impair) - quai de la Marine (côtés pair et impair) - boulevard de la Chainette (côtés pair et impair) - rue de Paris (côté pair) - rue de la Draperie (côté pair, du n°22 au n°34)
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			14	Ecole maternelle Jean Zay - 40 rue Saint-Pélerin	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue de l'Horloge (côtés pair et impair) - place de l'Hôtel de Ville (exclue) - rue Philibert Roux (exclue) - place de l'Abbée Deschamps (exclue) - rue Lebeuf (exclue) - quai de la République (côté pair jusqu'au n° 26 qua, côté impair jusqu'au n° 25) - rue du Pont (côté impair) - rue Marie Noël (côté pair jusqu'au n° 32) - rue Paul Bert (côté impair) - place Charles Surugue (exclue) - rue de la Draperie (côté pair, jusqu'au n°20)
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			15	Ecole maternelle de Brazza - 47 avenue Jean Jaurès	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue de l'Ile aux Plaisirs (côtés pair et impair) - Pont Paul Bert - place Lamartine (côtés pair et impair) - avenue de la Tournelle (côtés pair et impair) - rue de Laborde (exclue) - une partie du côté ouest de la voie ferrée - quai de la Marine (exclu) - pont de la Tournelle - rue des Boutisses (exclue)

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Auxerre (suite)	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	31		16	Ecole élémentaire de Brazza - 47 avenue Jean Jaurès	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : l'Yonne jusqu'à l'allée Henri Farman (exclue) - place Lamartine (exclue) - avenue de la Tournelle (exclue) - rue de Laborde (côtés pair et impair) - le reste du côté ouest de la voie ferrée - le sud de la RN6 - pont de la Tournelle	
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			17	Espace d'accueil et d'animation La Confluence- 16-18 avenue de la Résistance	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rive droite de l'Yonne - rue des Boutisses (côtés pair et impair) - rue des Mignottes (exclue) - avenue de la résistance (exclue) - la limite de la commune	
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			18	Espace d'accueil et d'animation La Confluence- 16-18 avenue de la Résistance	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : côté est de la voie ferrée - rue des Mignottes (côtés pair et impair) - avenue de la résistance (côtés pair et impair) - avenue d'Égriselles (exclue) - le sud est de la RN6	
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			19	Salle Polyvalente Camille Debay - Laborde	Tous les électeurs résidant à Laborde	
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			20	Mairie de Jonches	Tous les électeurs résidant à : Jonches - allée Farman (côtés pair et impair) - nord de la RN6 (emplacement de l'ancien CIGA)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			X	21	Centre Vaulabelle - 14 Boulevard Vaulabelle (bureau centralisateur)	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue Louis Richard (côté pair à partir du n° 40 /côté impair à partir du n° 53) - rue des Vauboulons (côté pair) - rue des Senons (côté impair) - rue Gérot (exclue) - boulevard Vaulabelle (exclu) - rive gauche de l'Yonne - avenue Yver (côtés pair et impair) -rue des Carrières (exclue)
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			22	Centre Vaulabelle - 14 Boulevard Vaulabelle	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue Louis Richard (côté pair jusqu'au n° 38 /côté impair jusqu'au n° 51) - rue des Vauboulons (côté impair) - rue des Senons (côté pair) - rue Gérot (côtés pair et impair) - boulevard Vaulabelle (côté pair à partir du n° 24 bis/ côté impair à partir du n° 29) - quai de la République (côté pair du n° 28 jusqu'au n° 32 / côté impair du n° 27 jusqu'au n° 31) - rue du pont (côté pair à partir du n° 72) - allée du Panier Vert (exclue) - rue du Puits Guérin (exclue) -boulevard Davout (exclu) - rue d'Eckmuhl (côtés pair et impair) - rue de Bourneil (exclue) - rue du Clos (côtés pair et impair)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			23	Centre Vaulabelle - 14 Boulevard Vaulabelle	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue Louis Richard (exclue) - Voie Romaine (exclue) - rue Bourneil (côtés pair et impair) - route de Vallan (côtés pair et impair) - rue du Clos (exclue)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			24	Espace d'accueil et d'animation Le Sémaphore - 14 rue Michel Lepeltier	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : place Charles Lepère (côtés pair et impair) - place Robillard (côtés pair et impair) - rue d'Egleny (côtés pair et impair) - rue de Paris (côté impair) - boulevard Vauban (côté pair) - boulevard du 11 Novembre (côtés pair à partir du n°32 et impair à partir du n°5) - rue de l'Égalité (côtés pair et impair) - rue Soufflot (côtés pair et impair)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			25	Espace d'accueil et d'animation Le Sémaphore - 14 rue Michel Lepeltier	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : boulevard Davout (côtés pair et impair) - boulevard Vaulabelle (côté pair jusqu'au n° 24 / côté impair jusqu'au n° 27) - rue du Puits Guérin (côtés pair et impair) - allée du Panier Vert (côtés pair et impair) - rue du Pont (côté pair jusqu'au n° 70) - rue Marie Noël (côté pair, à partir du n°34 / côté impair) - rue Paul Bert (côté pair) - place Charles Surugue (côtés pair et impair) - rue de la Draperie (côté impair) - place Charles Lepère (exclue) - Place Robillard (exclue) - rue d'Egleny (exclue) - rue de l'Égalité (exclue) - rue Soufflot (exclue) - boulevard du 11 Novembre (côté pair jusqu'au n°26, côté impair du n°1 au n°3	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			26	Maison des Anciens Combattants - 12 rue Basse-Moquette	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue Aristide Briand (côtés pair et impair) - rue Bourneil (exclue) - rue du 24 Août (côté impair) - rue du Carré Pâtissier (côté pair, côté impair jusqu'au n°15) - Rue Louis Braille (côté pair jusqu'au n°28) - rue Rougier de la Bergerie (exclue)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			27	AIST 89- 17 bis avenue de la Puisaye	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : Route de Vallan (exclue) - rue Rougier de la Bergerie (côtés pair et impair) - rue Louis Braille (côté impair jusqu'au n°39) - rue du Carré Pâtissier (exclue) - avenue de Lattre de Tassigny (côté impair) - rue des Mésanges (côté impair) - rue Django Reinhardt (côté impair) - avenue de Saint Georges (côté impair à partir du n°103)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			28	Espace d'accueil et d'animation La Boussole - Boulevard des Pyrénées	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : voie Romaine (côtés pair et impair) - place de l'Île de France (exclue) - rue d'Auvergne (côtés pair et impair) - chemin des Boutilliers (côtés pair et impair) - rue de Champagne (exclue) - place du Cadran (exclue) -rue du Dauphiné (exclue)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			29	Salle polyvalente des piedalloues - Place du Cadran	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : rue d'Auvergne (exclue) - rue Du Dauphiné (côtés pair et impair) - place de l'Île de France (côtés pair et impair) - place du Cadran (côtés pair et impair) - rue de Champagne (exclue) - rue de Bourgogne (exclue) - chemin des Montardoins (exclue)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			30	Ecole élémentaire des piedalloues (bas) - Place de l'Île de France	Electeurs se situant dans le périmètre suivant : chemin des Montardoins (côtés pair et impair) - rue de Bourgogne (côtés pair et impair) - rue de Champagne (côtés pair et impair) - chemin des Boutilliers (exclue) - voie Romaine (exclue) - rue des Carrières (côtés pair et impair) - avenue Yver (exclue) - rive gauche de l'Yonne (jusqu'à la limite de la commune)	
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre			31	Mairie de Vaux - Ancienne école - Grande rue	Tous les électeurs de commune associée de VAUX	
Avallon	Avallon	Avallon			X	01	Salle des mariages de l'Hôtel de ville	Electeurs des lacets, impasse et rue du Bel Air, Grande Rue Aristide Briand, impasse et rue du Collège, impasse de la Foudre, impasse des Vaudois, passage et rue de la Halle, passage du Jeu de Paume, pavé de Cousin la Roche, place du Général de Gaulle, place Vauban, rue de l'Abbé Parat, rue Antoine Vestier, rue de l'Arquebuse, rue basse des Remparts, rue Belgrand, rue Bocquillot, rue des Bouchers, rue Fontaine Neuve, rue du Fort Mahon, rue Georges Schiever, rue de la Vachère, rue de Lyon (2 à 28 et 1 à 37), rue Maison Dieu, rue du Marché, rue du maréchal Davout, rue du maréchal Foch, rue Masquée, rue Mathé, rue des Merciers, rue Nicolas Caristie, rue des Odebert, rue de Paris, rue Pasteur, rue Porte Auxerroise, rue Raudot, rue St Lazare, rue et ruelle Tour du Magasin, rue Tupin, ruelle Beurdelaine, ruelle du Rempart et ruelle Tour de la Halle.	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Avallon	Avallon	Avallon	Avallon	6		02	Hall de l'école Maternelle Les Jardins - rue de la maladière	Electeurs des Petites et Grandes Châtelaines, avenue du novembre, avenue du Président Doumer, chemin Cambon, chemin du Champ Goujon, chemin de Halage, chemin de Thory, impasse Carnot, impasse et rue des Ecoles, impasse de la rue de Lyon, impasse, rue et ruelle St Martin, pavé de Cousin le Pont, place de la Gare, route d'Annéot, route des Châtelaines, route de Cousin le Pont, route de Lormes (2 à 38 et 1 à 7), route de Paris, route de Sauvigny le Bois (2 à 6 et 1 à 7), rue Achille Dubois, rue André Lebon, rue Beurdelaine, rue Carnot, rue des Chaumes (2 à 20 et 1 à 17) rue de la Croix Verte, rue de l'Étang, rue des Deux Cousins, rue du Général Leclerc, rue de l'Hôpital, rue des Îles Labaume, rue de Lyon (30 à 120 et 39 à 121), rue de la Maladière, rue des Prés, rue des Sources, ruelle d'Auvergne, ruelle de la Côte Gally, ruelle des Côte, ruelle pavé de Cousin le Pont, ruelle du ru Potot, ruelle St Guillaume et ruelle des Vignes.	
	Avallon	Avallon	Avallon				03	Ecole Maternelle Jean de la Fontaine (1ère salle) - rue Jean de la Fontaine	Electeurs allée Molière, avenue de la Morlande (10 à 98 et 1 à 99), avenue de la République, chemin du château d'Alger, chemin de la Maladière, chemin St Nicolas, place Jean Cocteau, Place Pierre et Marie Curie, rue Alphonse de Lamartine, rue du Docteur Schweltzer, rue Jean de la Fontaine, rue Jean Garric, rue Jean Mermoz, rue Marie Noël et rue Romain Rolland
	Avallon	Avallon	Avallon				04	Ecole Maternelle André Gendre (1ère salle) - Allée du bois Dieu	Electeurs allée du Bois Dieu (2 à 98), allée du Bois Gargan, allée des Grandes Chaumes, Allée Jean Baptiste Lully, allée Jean Philippe Rameau, allée Pierre Vigoureux, avenue du Bois Dieu, avenue Hector Berlioz, avenue maréchal de Lattre de Tassigny, avenue du Parc des Chaumes, avenue des Pins, lacet et chemin de la Goulotte, place des Chaumettes, route de Lormes (40 à 198 et 9 à 199), route de Méluzien, rue des Acacias, rue des Bruyères, rue des Chaumes (22 à 98 et 19 à 99), rue Claude Debussy, rue des Fusains, rue des Genêts, rue Maurice Ravel, rue des Myosotis, rue des Petites Chaumes, rue Vincent Scotto, ruelle Cousin la Roche, ruelle Cousin sous Roche, lacet de la Goulotte, les Granges, Les Panats, les Petites Chaumes, Parc des Chaumes et Sous Roche
	Avallon	Avallon	Avallon				05	Ecole Maternelle André Gendre (2ème salle) - Allée du bois Dieu	Electeurs allée du Bois Dieu(1 à 99), allée Claude Monet, Allée Corot, allée Gauguin, allée des Quatre Saisons, allée Renoir, allée Rouault, avenue des Chaumottes, passage du Gué, place et rue de la Fontaine, place et rue de la Gravelle, route de Chassigny, route de Lyon, route de Sauvigny le Bois (8 à 98 et 9 à 99), rue du Bois Chaubru, rue des Bouvreuils, rue du Champ du Cœur, rue Chantevent, rue des Charmes, rue Chaubru, rue des Chênes, rue de Cochem, rue de la Croix Pleuchot, rue de la Fontaine Chevry, rue de la Goulotte, rue des Griottes, rue de la Mare, rue de Méluzien, rue des Mésanges, rue des Milleries, rue du Pré au Chien, rue de la Source, rue du Val des Vaux et ruelle au Loup.
	Avallon	Avallon	Avallon				06	Ecole Maternelle Jean de la Fontaine (2ème salle) - rue Jean de la Fontaine	Electeurs allée des Fourneaux, allée du Pommier Rouge, avenue du 1er régiment du Morvan, avenue de la Morlande (2 à 8), avenue de Pépinster, avenue Victor Hugo, chemin et impasse de la Petite Corvée, impasse Potot, place St Exupéry, route de Champien, rue de la Liberté, rue Guynemer, rue John Kennedy, rue du Pâtis, rue des Prés Damon et rue du Stade.
Bagneaux	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Bagneaux	
Baon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Baon	
Bassou	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Mairie	de Bassou	
Bazarnes	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Bazarnes	
Beaumont	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Beaumont	
Beauvilliers	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Beauvilliers	
Beauvoir	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Salle polyvalente du mille club - le Donjon	de Beauvoir	
Beines	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Maison des jeunes	de Beines	
Bellechaume	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	1		01	Mairie	de Bellechaume	
Belliole (La)	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de la Belliole	
Béon	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Béon	
Bernouil	Avallon	Tonnerrois	Sens	1		01	Mairie	de Bernouil	
Béru	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Béru	
Bessy-sur-Cure	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Bessy sur Cure	
Beugnon	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Beugnon	
Bierry-les-Belles-Fontaines	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Bierry les Belles Fontaines	
Blacy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Blacy	
Blannay	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Blannay	
Bleigny-le-Carreau	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	1		01	Salle Polyvalente - 4 Rue du Saule	de Bleigny-le-Carreau	
Bléneau	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Bléneau	
Bœurs-en-Othe	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Bœurs en Othe	
Bois-d'Arcy	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Bois d'Arcy	
Bonnard	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Mairie	de Bonnard	
Les Bordes	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	des Bordes	
Branches	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre	1		01	Salle des fêtes - Route de Guerchy	de Branches	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Brannay	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Brannay	
Brienon-sur-Armançon	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	3	X	01	Salle des Tanneries - Square Jean-Marie Jolly	Sont rattachés au bureau 1 les électeurs domiciliés dans les rues suivantes : Place du 13 mai 1945 - Quai d'Auxerre - Rue Charles Bazile - Rue Benoist - Place Emile Blondeau - Route de Bouilly - Rue Bouribault - Route du Boutoir - Rue Pierre Bridier - Impasse Courtil Marin - Rue Delattre - Place Emile Drominy - Rue du Faubourg du Port - Rue Faubourg de la Poterne - Ferme de Noel - Rue de la Foire aux Chevaux - Rue Fontaine Maudier - Chemin Fontaine Saint Loup - Chemin du Foulon - Rue du Foulon - Rue des Frères Soliveau - Avenue de la Gare - Grande Rue - Chemin de Halage - Rue de l'Hotel Dieu - Rue de la Huchette - Rue René Jacquín - Square Jean Marie Jolly - Rue Fernand Lamidé - Boulevard du Maréchal Leclerc - Rue Monaco - Route des Morillons - Rue de la Motte - Rue des Mardelles - Rue Marie Noël - Passage Maudier - Ruelle Moreau - Impasse Moulin de Bregnault - Avenue Joséphine Normand - Route d'Ormo - Rue Palérier - Chemin de la Plante Jacques - Rue Marcellin Parigot - Chemin de la Petite Prairie - Ruelle du Ponceau - Rue du Port - Rue de la Porte d'en Haut - Rue du Pré Gloriot - Rue Victorien Sardou - Rue de la Tête Noire - Rue Traversière du Seau - Rue du Trianon - Route de Vaudupuits - Rue des Vieux Bouchers - Rue des Vieux Fossés -	
	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon				02	Salle des Tanneries - Square Jean-Marie Jolly	Sont rattachés au bureau 2 les électeurs domiciliés dans les rues suivantes : Rue du 8 Mai 1945 - Rue du 11 Novembre - Rue des Beuces - Route de Bligny - Rue du Bois Guérin - Rue Maurice Bourguignon - Bouy-Neuf - Ferme de Bouy Vieux - Route de Bussy - Rue du Chemin de Plaisance - Rue du Cimetière - Rue des Clouzeaux - Place Marc Crie - Rue de la Croix Saint Vincent - Boulevard de Lattre de Tassigny - Rue du Docteur Leroux - Rue des Ecluses - Boulevard du Général de Gaulle - Rue du Général Valdant - Rue André Gibault - Route de Joigny - Chemin de la Justice - Rue de Konz - Rue Kutschscheid - Rue Emile Moreau - Moulin de Senevieres - Rue Pasteur - Rue de la Plante Pommier - Rue du Pré Chichy - Boulevard du Professeur Ramon - Rue Simon Legouge - Rue du Stade - Rue Gustave Varenne
	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon				03	Mairie de Bligny-en-Othe	de Bligny-en-Othe commune associée
Brion	Sens	Migennes	Avallon	1		01	Salle du conseil municipal	de Brion	
Brosses	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie 32 Grande Rue	de Brosses	
Bussières	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Bussières	
Bussy-en-Othe	Sens	Migennes	Avallon	1		01	Mairie	de Bussy en Othe	
Bussy-le-Repos	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Bussy le repos	
Butteaux	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	2	X	01	Mairie de Butteaux	du Bourg	
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon				02	Ecole du hameau de la Chaussée	du hameau de la Chaussée
Carisey	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Salle polyvalente	de Carisey	
Celle-Saint-Cyr (La)	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de la Celle-Saint-Cyr	
Censy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Censy	
Cérilly	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Cérilly	
Cerisiers	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Cerisiers	
Cezy	Sens	Joigny	Sens	2	X	01	Mairie	du Bourg	
	Sens	Joigny	Sens				02	Ecole du hameau de Thèmes	du hameau de Thèmes
Chablis	Auxerre	Chablis	Avallon	5	X	01	Salle des Peulons - place des Peulons	Electeurs de la partie de la commune de Chablis située à l'est d'une ligne séparatrice définie par l'axe des voies et limites suivantes : boulevard de Lamarque (de A6 Auxerre), avenue de la République, rue Marcelin Berthelot, rue de Montmain, Boulevards Pasteur (vers A6 sortie n°21 Tonnerre) et électeurs domiciliés du côté pair de ces rues.	
	Auxerre	Chablis	Avallon				02	Mairie annexe de Fy	de Fy
	Auxerre	Chablis	Avallon				03	Mairie annexe de Milly	de Milly
	Auxerre	Chablis	Avallon				04	Mairie annexe de Poinchy	de Poinchy
	Auxerre	Chablis	Avallon				05	Salle des Peulons - place des Peulons	Electeurs de la partie de la commune de Chablis située à l'ouest d'une ligne séparatrice définie par l'axe des voies et limites suivantes : boulevard de Lamarque (de A6 Auxerre), avenue de la République, rue Marcelin Berthelot, rue de Montmain, Boulevards Pasteur (vers A6 sortie n°21 Tonnerre) et électeurs domiciliés du côté impair de ces rues.
Chailley	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	du bourg et du hameau de Vaudevanne	
Chamoux	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		02	Foyer communal Paul Villon	de Chamoux	
Champcevrains	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Champcevrains	
Champignelles	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	2	X	01	Salle associative	de Champignelles	
	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre				02	Mairie annexe de Louesme	de Louesme

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Champigny	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	2	X	01	Salle des mariages au rez de chaussée de la mairie – 3 rue Charles Huré	Electeurs de l'Allée des Moulins, l'Allée des Roses, l'Avenue du Général Leclerc, l'Avenue du 8 Mai 1945, L'Avenue du Château, l'Avenue du Ravillon, CD 70, Le Chemin de la Croix Saint Pierre, Chemin de l'Etang, Chemin de la Procession, Chemin des 4 Laps Le Chapitre, Chemin des Ouches, Chemin du Lignault, Chemin du Pré des Halles, La Croix Abdon, Hameau Le Chapitre, Impasse des Amoureux, Impasse des Chouettes, Impasse des Ecureuils, Impasse du 11 Novembre, Impasse du Lignault, Impasse SNCF, Le Clos de la Résidence, Le Petit Coudroy, Les Petits Usages, Place de la Croix Brossée, Place de l'Eglise, Place de La Gare, Place de La Mairie, Place du Champ Commun, PN48, Route Nationale, Rue de Chaumont, Rue de l'Abbé Charles Huré, Rue de l'Yonne, Rue de la Procession, Rue des Caves, Rue des Fours, Rue des Halles, Rue des Jardins, Rue des Moulins, Rue des Nouzeaux, Rue des Perriers, Rue des Plantes, Rue des Prêaux, Rue des Tartilles, Rue du 19 Mars 1962, Rue du 6 Septembre 1943, Rue du Bosquet, Rue du Centre, Rue du Noyer Fendu, Rue du Vau, Rue Jean Piquet, Rue Jim Karnezis, Rue Mathias, Rue Serrée, Ruelle de la Croix Brossée, Ruelle des Fours, Ruelle Mathias, Sentier des Prêaux et les personnes domiciliées en dehors de la Commune.	
	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens				02	Salle communale, 8, rue Principale – Hameau de la Chapelle	Electeurs de l'Allée des Vignes, l'Allée du Chemin Fourchu, de l'Allée du Chêne aux Merles, Avenue du Général Leclerc, Avenue Jean Moulin, Chemin du Paradis aux Anes, Le Pré Clos, Passage à Niveau N°50, Place Lucien Cholet, Route du Bois de Vaulamoy, Rue Chauveau, Rue Couverte, Rue de Beaumont, Rue de l'Orme, Rue de la Longue Vallée, Rue de La Pennetière, Rue des Chapelains, Rue des Pourprises, Rue du Fond de l'Épine, Rue du Pressoir, Rue Marius Pinon, Rue Marron, Rue Principale et les personnes domiciliées en dehors de la Commune.
Champlay	Sens	Joigny	Sens	2	X	01	Mairie	du bourg et du hameau du Petit Longueron	
	Sens	Joigny	Sens				02	Ecole du hameau du Grand Longueron	du hameau du Grand Longueron
Champlost	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	2	X	01	Mairie	du bourg	
	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon				02	Ancienne école de Vachy	du hameau de Vachy
Champs-sur-Yonne	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	1		01	Mairie	de Champs sur Yonne	
Chamvres	Sens	Charny	Sens	1		01	Mairie	de Chamvres	
La Chapelle-sur-Oreuse	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de La Chapelle-sur-Oreuse	
Chapelle Vaupelteigne (la)	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de la Chapelle Vaupelteigne	
Charbuy	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre	2	X	01	Foyer socio-éducatif	rue Mocquot, rue de Beurepaire, impasse de Bennechiens, rue de Chaumois, rue de l'Ancienne Gare, rue de l'Eglise, rue de la Charmotière, impasse de la Chaumine, rue de la Mairie, chemin des Archiens, rue des Bois, chemin des Carillons, rue des Chambrax, chemin des Chardonnerets, chemin des Cotereaux, rue des Ecoles, route des Etangs, chemin des Hantes, rue des Mésanges, chemin des Patouillats, chemin des Petites Cours, chemins des Petis Fossés, rue des Prés Verts, rue des Sablons, impasse des Trois Saules, chemin des Violettes, chemin du Clos, place du Colonel Georges Bonnerue, rue du Coteau, rue du Gros Chênes, rue du Hêtre, rue du Massois, rue du Rosaire, voie du Tremble	
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre				02	Foyer socio-éducatif	Grande rue, rue Lemoine, ruelle Maillot, rue Sainte Anne, route d'Aillant, route de Fleury, route de Perrigny, rue de l'Abreuvoir, rue de l'Ancienne Ecole, rue de l'intérieur, chemin de la Bossuata, chemin de la Bretagne, impasse de la Chaîneau, rue de la Croix des Brulis, rue de la Croix des sept voies, rue de la Garenne, rue de la Montagne, chemin des Acacias, rue des Bruyères, rue des Caves, rue des Chailloux, rue des Champs aux Prêtres, rue des Grelonnes, chemin des Latteaux, rue des Maraichers, route des Vernes de Lavaut, chemin des Vernes du Paradis, rue des Vignes Blanches, chemin du Bois Mathie, chemin du Bois de Bat, rue du Cornuziau, rue de Crotinier, rue du Marais, chemin du Moulin de Riot, rue du Moulin
Charentenay	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Charentenay	
Charmoy	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Mairie	de Charmoy	
Charny-Orée-de-Puisaye (commune nouvelle)	Auxerre	Charny	Auxerre	14	X	01	Salle polyvalente de Charny	de la commune déléguée de Charny	
	Auxerre	Charny	Auxerre				02	Mairie annexe de Chambeugle	de la commune déléguée de Chambeugle
	Auxerre	Charny	Auxerre				03	Mairie annexe de Chêne-Arnoult	de la commune déléguée de Chêne-Arnoult
	Auxerre	Charny	Auxerre				04	Mairie annexe de Chevillon	de la commune déléguée de Chevillon
	Auxerre	Charny	Auxerre				05	Mairie annexe de Dicy	de la commune déléguée de Dicy
	Auxerre	Charny	Auxerre				06	Mairie annexe de Fontenouilles	de la commune déléguée de Fontenouilles
	Auxerre	Charny	Auxerre				07	Mairie annexe de Grandchamp	de la commune déléguée de Grandchamp
	Auxerre	Charny	Auxerre				08	Mairie annexe de Malicornes	de la commune déléguée de Malicornes
	Auxerre	Charny	Auxerre				09	Mairie annexe de Marchais-Beton	de la commune déléguée de Marchais-Beton
	Auxerre	Charny	Auxerre				10	Mairie annexe de Perreux	de la commune déléguée de Perreux
	Auxerre	Charny	Auxerre				11	Mairie annexe de Prunoy	de la commune déléguée de Prunoy
	Auxerre	Charny	Auxerre				12	Mairie annexe de Saint-Denis-sur-Ouanne	de la commune déléguée de Saint-Denis-sur-Ouanne
	Auxerre	Charny	Auxerre				13	Salle d'évolution – Mairie annexe de Saint-Martin-sur-Ouanne	de la commune déléguée de Saint-Martin-sur-Ouanne
	Auxerre	Charny	Auxerre				14	Mairie annexe de Villefranche	de la commune déléguée de Villefranche
Chassignelles	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Chassignelles	
Chassy	Auxerre	Charny	Auxerre	1		01	Mairie	de Chassy	
Chastellux-sur-Cure	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Chastellux-sur-Cure	
Châtel-Censoir	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Châtel-Censoir	
Châtel-Gérard	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Châtel-Gérard	
Chaumont	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Chaumont	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Chaumot	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Chaumot
Chemilly-sur-Serein	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Chemilly-sur-Serein
Chemilly-sur-Yonne	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Chemilly-sur-Yonne
Cheney	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Cheney
Cheney	Auxerre	Migennes	Avallon	2	X	01	Salle des conférences - 3 rue Paul Bert	Electeurs du Centre Aéré, rue de l'Armançon, rue Paul Bert, rue de Bonnard, rue du Saule Brûlé, rue du Château, rue du Cormier, Impasse Gallois, Impasse de la Lampe, rue de la Lampe, rue du 19 Mars 1962, rue du Village Mérovingien, rue des Prés, Impasse des Primevères, Impasse de la République, rue du Roncier, Impasse des Roses, rue du Sentier, rue du Vallon, rue du Verger, Impasse du Champ Vilain, rue du Champ Vilain, rue du Vivier et les électeurs inscrits mais ne résidant pas à Cheney
	Auxerre	Migennes	Avallon		02		Annexe de la mairie - 1 rue du Moulin	Electeurs du Carrefour de Bel Aire, rue de Beauregard, rue des Cavons, rue de Chablis, rue des Ecoles, rue de l'Egalité, Place de l'Eglise, rue de Fertrive, Chemin des Feuillantines, Ferme du Port des Fontaines, rue Gambetta, rue des Gauzys, rue Gerbolet, rue Victor Hugo, rue Georges Jacob, ruelle des Jardins, rue de la Liberté, rue de la Bosee au Loup, Place de la Mairie, rue de la Mairie, rue des Malleterres, rue du Poirier aux Merles, rue du Moulin, rue de la Paix, Chemin des Pâlies, rue Pasteur, Impasse des Pervenches, Impasse de la Place, rue du Pont, Route d'Ormy, Grande rue, rue du Vignot et les électeurs inscrits mais ne résident pas à Cheney,
Chéroy	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Chéroy
Chéu	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Chéu
Chevannes	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre	2	X	01	Salle polyvalente	de Chevannes (suivant ordre alphabétique de la lettre A à H)
	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre		02		Salle polyvalente	de Chevannes (suivant ordre alphabétique de la lettre I à Z)
Chichée	Auxerre	Chablis	Auxerre	1		01	Mairie	de Chichée
Chichery-la-Ville	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Salle des fêtes - Place de la mare	de Chichery
Chitry	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Salle des fêtes - allée du parc	de Chitry
Clerimoi (Les)	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	des Clérimois
Collan	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Collan
Collemiers	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Collemiers
Compigny	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Compigny
Cornant	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Salle communale	de Cornant
Coulangeron	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle des fêtes	de Coulangeron
Coulanges-la-Vineuse	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle polyvalente - 39 rue Marcel Hugot	de Coulanges-la-Vineuse
Coulanges-sur-Yonne	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Coulanges-sur-Yonne
Coulours	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Salle des fêtes - 2 rue de l'Eglise	de Coulours
Courgenay	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Courgenay
Courgis	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Foyer rural	de Courgis
Courlon-sur-Yonne	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Courlon-Sur-Yonne
Courson-les-Carières	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Courson-les-Carières
Courtoin	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Courtoin
Courtois-sur-Yonne	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Courtois-sur-Yonne
Coutarnoux	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle du Conseil Municipal - 24 grande rue	de Coutarnoux
Crain	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Crain
Cruzy-le-Chatel	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Cruzy-le-Chatel
Cry	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Cry
Cudot	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Cudot
Cussy-les-Forges	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Cussy-les-Forges
Cuy	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Cuy
Dannemoine	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Dannemoine
Deux Rivières	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	2	X	01	Salle polyvalente - 4 rue des Fossés	de la commune déléguée de Cravant
	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon		02		Mairie - 3 rue Traversière	de la commune déléguée d'Accolay
Diges	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Diges
Dissangis	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Dissangis
Dixmont	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Dixmont
Dollot	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Salle des fêtes - 1 place de la mairie	de Dollot
Domats	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Domats

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Domecy-sur-Cure	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle du foyer rural	de la commune de Domecy-sur-Cure et hameaux rattachés
Domecy-sur-le-Vault	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Domecy-sur-le-Vault
Dracy	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Dracy
Druyes-les-Belles-Fontaines	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Druyes-les-Belles-Fontaines
Dyé	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Dyé
Égleny	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	d'Égleny
Egriselles-le-Bocage	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	salle du conseil municipal - 1 place de l'Église	de la commune d'Egiselle le Bocage
Épineau-les-Voves	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Salle de l'ancienne mairie	d'Épineau-les-Voves
Épineuil	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	d'Épineuil
Escamps	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	d'Escamps
Escolives-Sainte-Camille	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Ecole d'Escolives-Ste-Camille (classe des petits)	de la commune d'Escolives (bourg) et du hameau de la Cour Barrée
Esnon	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	1		01	Mairie	d'Esnon
Étais-la-Sauvin	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	d'Étais-la-Sauvin
Etaules	Avallon	Avallon	Avallon	2	X	01	Mairie	des hameaux de Vassy, Lavayere et de la Cure
	Avallon	Avallon	Avallon		02		Ecole d'Etaules	d'Etaules
Étigny	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	d'Étigny
Etivey	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Salle des jeunes et associations - Mairie	d'Etivey
Évry	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	d'Évry
Ferté-Loupière (La)	Auxerre	Charmy	Auxerre	1		01	Mairie	de la Ferté-Loupière
Festigny	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Festigny
Flacy	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Foyer communal (Mairie) - 7 grande rue	de Flacy
Fleury-la-Vallée	Auxerre	Charmy	Auxerre	1		01	Mairie	de Fleury-la-Vallée
Fleys	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Fleys
Flogny-la-Chapelle	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Hall de la nouvelle école - Rue des groselliers	de Flogny-la-Chapelle
Foissy-lès-Vézelay	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Foissy-lès-Vézelay
Foissy-sur-Vanne	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Foissy-sur-Vanne
Fontaine-la-Gaillarde	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Salle communale	de Fontaine-la-Gaillarde
Fontaines	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Salle polyvalente communale située route de Toucy	de Fontaines
Fontenay-près-Chablis	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Fontenay-près-Chablis
Fontenay-près-Vézelay	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Fontenay-près-Vézelay
Fontenay-sous-Fouronnes	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle de classe située au rez-de-chaussée	de Fontenay-sous-Fouronnes
Fontenoy	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Fontenoy
Fouchères	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Fouchères
Fournaudin	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Fournaudin
Fouronnes	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle polyvalente	de Fouronnes
Fresnes	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Fresnes
Fulvy	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Fulvy
Germigny	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Salle de motricité du bâtiment périscolaire	de Germigny
Gigny	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Gigny
Girolles	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Ancienne école	de Girolles
Gisy-les-Nobles	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Gisy-les-Nobles
Givry	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie (ancienne école)	de Givry
Gland	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Gland
Grimault	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Grimault
Gron	Sens	Sens 2	Sens	1		01	Mairie	de Gron
Guillon-Terre-Plaine	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Guillon-Terre-Plaine

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Gurgy	Auxerre	Auxerre 2	Avallon	2	X	01	Hall de l'école élémentaire (en entrant à droite)	Electeurs du Chemin de la Folle Pensée, Chemin des Grands Hauts Bords, Chemin des Grands Près, Chemin de Néron, Chemin Privé de Ravry, Ecluse de Néron, Ecluse de Ravouse, Ferme et Château de Guillebaudon, Ferme de Néron, Ferme de Ravry, Impasse des Fontaines, Impasse des Trois Maisons, Lieu-dit les Chaumes, Lieu-dit les Communaux, Petite Rue du Gué, Place de l'église, Quai des Fontaines, Quai du Gué de la Baume, Route du Port, Rue du Bateau, Rue Clément Vialatte, Rue du Général Desaix (ancienne Rue du Cimetière), Rue de la Fontaine Lison, Rue du Gué, Rue du Gué de la Baume, Rue du Halage, Rue de l'Île Chamond, Rue des Jardins, Rue le Meunier, Rue des Pâtures, Rue de la Procession (du n°1 au n°25 côté impair - du n°2 au n°22 côté pair), Rue de la Rivière, Rue de la Ronde, Rue des Roses, Rue Saint André, Rue du Stade, Rue des Trois Cailloux, Rue du 19 mars 1962, Clos des Fontaines
	Auxerre	Auxerre 2	Avallon		Hall de l'école élémentaire (en entrant à gauche)	Electeurs Allée des Bleuets, Allée des Myosotis, Allée des Pervenches, Chemin des Champs l'Eau, Impasse de l'Abbaye, Impasse de la Grande Rue, Impasse de l'Ormée, Impasse des Varennes, Grande Rue, Route des Chaumes, Route de Chemilly, Route de Monéteau, Route de Seignelay, Rue de l'Abbaye, Rue Abbé Pierre, Rue des Bouvreuils, Rue de la Cannetière, Rue du Château, Rue des Fauvettes, Rue de la Gare, Rue des Mésanges, Rue de l'Ormée, Rue de la Procession (À partir du n°27 côté impair - À partir du n°24 côté pair), Rue du Saulcis, Rue aux Vaches, Rue des Varennes.		
Gy-l'Évêque	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Gy-l'Évêque
Hauterive	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Hauterive
Hauts-de-Forterre (Les)	Auxerre	Vincelles	Auxerre	3	X	01	Mairie de Taingy	de la commune déléguée de Taingy
	Auxerre	Vincelles	Auxerre		02	Mairie annexe de Fontenailles	de la commune déléguée de Fontenailles	
	Auxerre	Vincelles	Auxerre		03	Mairie annexe de Molesmes	de la commune déléguée de Molesmes	
Héry	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	2	X	01	Salle d'évolution - rue de l'école élémentaire	Electeurs de la rue Abel Bertouneche, rue de la Barbottière, rue du Bas des Ouches, rue Charles Rolland, chemin de Chablis, chemin de la Chapelle, sentier de la Chapelle, rue de la Chapelotte, rue du Chein Pendu, rue du Cimetière, chemin du Clos, chemin des Courtaines, chemin des Créaux, allée des Créaux, ruelle des Dévottes, impasse des écoles, place de l'Eglise, rue de l'Eglise, ruelle Jean Gautherin, chemin de la messe, rue Millot-Vinot, rue du Moutier, chemin des Noues, chemin de l'Ouche aux Filles, la Busée, rue des Ouches, ruelle des Ouches, chemin des Près aux Morts, chemin de la Prière, chemin de la Pyrotechnie, rue de Seignelay, rue de Shilbottle, chemin du Tartre, rue du Tartre, impasse du Tartre, rue Traite Femme, rue des Vignes.
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon		Cantine - rue de l'école élémentaire	Electeurs de la rue des Baudières, rue du Bois, rue Borgne, rue Cerceau, chemin des Corbiers, allée de la Croix de Long, chemin de la Fontaine à Jean Renaud, avenue de la Gare, rue des Gilettes, Grande Rue, rue Grosjean, rue de la Harpe, rue du Lavoir, place Maurice Tremblay, rue Neuve, rue Philipponne, voie de Pommerat, rue du Près Mathias, rue Roger Guéneau, impasse Roger Thureau, rue de Rouvray, chemin de Saint Edme, rue de Saint Florentin, rue de Sevry, impasse Sosthène Moreau, rue de Sougères, rue du Thureau, allée du Trou Bourreau. Hameau des Baudières Electeurs rue d'Auxerre, rue de Chablis, rue Chenot, rue Creuse, rue de Migennes, rue Neuve.		
Irancy	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Marie	d'Irancy
Island	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Marie	d'Island
Isle-sur-Serein (I')	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Salle du foyer socio-éducatif	de l'Isle-sur-Serein
Jaulges	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Marie	de Jaulges
Joigny	Sens	Joigny	Sens		X	01	Hôtel de ville - 3 quai du premier Dragon	Place du 1er Regt Des Volontaires De L' Yonne - Rue Anna Carnaud - Rue de la Baignade - Rue Basse Pêcherie - Ruelle Basse St Jean - Allée de la Charbonnière - Rue de la Charbonnière - Rue du Chevalier D' Albizzi - Rue Christian Fourré - Rue du Cloître - Rue des Clos - Rue Couturat - Rue de la Croix D' Arnault - Chemin de la Croix D'arnault - Ruelle aux Curées - Rue dans le Château - Rue Davout - Impasse Diderot - Rue Dominique Grenet - Sentier du Fond de Pied d'Oiseau - Rue des Fossés Saint-Jean - Allée Galilee - Allée de la Garenne - Rue Gondrin - Chemin de la Guimbarde - Rue Guy Herbin - Rue Haute des Chevaliers - Rue Haute Pêcherie - Ruelle Haute Saint-Jean - Quai Henri Ragobert - Rue Jacques d' Auxerre - Rue Jacques Ferrand - Rue Jean Leveaux - Boulevard Lesire Lacam - Rue du Luxembourg - Allée du Mail - Rue du Maillet d'Or - Place du Marché - Rue des Moines - Rue Montaigne - Rue Notre-dame - Chemin du Pied d' Oiseau - Rue de la Porte Percy - Quai du Premier Dragons - Rue du Prieuré - Rue des Religieuses - Place de la République - Avenue Roger Varrey - Place Saint-André - Ruelle Saint-Nicolas - Place Saint-Jean - Rue du Stade - Rue des Sureaux - Rue de la Tour Carrée - Chemin des Tuées - Rue du Verger Martin - Allée de Villeroy.
	Sens	Joigny	Sens			02	Ecole Albert Garnier - 2 rue Albert Garnier	Allée de la 101è Airborne - Place du 11 Novembre 1918 - Route d' Aillant - Rue Albert Garnier - Rue Aristide Briand - Route d' Auxerre - Route de Béon - Rue Bourdois - Quai de la Butte - Rue du Canada - Route de Chamvres - Promenade du Chapeau - Avenue Charles de Gaulle - Rue de la Charmille - Rue Chaudot - Rue des Combattants D' Outre Mer - Rue de la Commanderie - Passage des Dahlias - Rue Dans le Chapeau - Rue des Entrepreneurs - Avenue Gambetta - Place de la Gare - Rue de la Gare - Rue Georges Vannereux - Chemin de Halage - Chemin de Haute - Quai de l' Hôpital - Rue de l' Industrie - Rue Jean Moulin - Hameau de Léchères - Boulevard Lefebvre Devaux - Rue de la Liberté - Route de Longueron - Rue Maurice Genevoix - Ruelle Meurt de Froid - Route de Montargis - Chemin de la Petite Ile - Rue de la Petite Ile - Impasse des Petites Vignes - Moulin de Pompelle - Chemin du Ponton - Chemin du Port - Chemin du Port au Bois - Rue des Près Sergents - Impasse du Puits - Rond-Point de la Résistance - Rue Robert Petit - Allée de la Sabotée - Rue des Soeurs Lecoq - Avenue de Sully - Avenue de Sully Prolongée - Rue du Tacot - Rue Thibault - Rue Thureau - Rue Valentin Privé - Chemin des Varennes - Impasse Védérine - Rue de la Vigie - Rue de la Voie Romaine.

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Joigny (suite)	Sens	Joigny	Sens	7		03	Ecole de la Madeleine - 1 avenue Rhin et Danube	Chemin de la Belle Croix - Rue de Brion - Chemin du Calvaire - Allée du Capitaine Grant - Allée du Capitaine Nemo - Rue de Chauffour - Rue Gaston Ramon - Impasse Gounod - Rue du Groupe Bayard - Avenue Hanover - Rue Jean Bart - Rue du Luxembourg - Rue Marceau - Rue Marcel Pagnol - Place du Maréchal Juin - Avenue de Mayen - Rue Moitiers - Impasse des Montgolfières - Rue du Nautilus - Avenue Pierre Curie - Avenue Pierre Hardy - Impasse Vauban - Rue Jules Verne.
	Sens	Joigny	Sens			04	Ecole de danse - 26 rue Saint-Jacques	Rue Antoine Benoist - Rue Boffrand - Impasse Bourg le Vicomte - Rue Bourg le Vicomte - Ruelle Bourg le Vicomte - Rue Camille Delpy - Avenue du Capitaine Tulasne - Rue du Cimetière - Rue du Clos Muscadet - Chemin de la Colinière - Rue Davier - Avenue de la Forêt D' Othe - Rue du Four Banal - Place Gabriel Cortel - Rue Gabriel Cortel - Rue de la Galère - Quai du Général Leclerc - Place du Général Valet - Rue de la Grosse Tour - Rue Haute Des Chevaliers - Rue Henri Bonnerot - Place des Innocents - Rue Jean Chéreau - Place Jean de Joigny - Ruelle Jean Tenin - Rue des Juifs - Rue du Loquet - Rue du Luxembourg - Rue Madeleine Sophie Barat - Rue Montant au Palais - Ruelle Montbrun - Ruelle de la Mortellerie - Rue Neuve - Boulevard du Nord - Rue de l' Oratoire - Rue Pasteur - Rue Paul Genty - Place du Pilon - Rue de la Porte du Bois - Ruelle Rainart le Vieux - Rue Rambaud - Rue Saint-Jacques - Passage Saint-Thibault - Place Saint-Thibault - Rue Saint-Vincent - Rue des Saints - Rue de la Tuerie.
	Sens	Joigny	Sens			05	Halle aux grains - 68 quai du Général Leclerc	Rue de l' Aérodrome - Aérodrome de Beauregard - Rue Bellevue - Route de Cerisiers - Rue Charles Peguy - Rue du Clos le Roi - Rue du Clos Muscadet - Rue du Clos Saint-Jacques - Avenue du Commandant Tulasne - Avenue de la Côte St Jacques - Allée du Coul'doux - Rue du Coul'doux - Rue du Coul'doux Prolongée - Route de Dixmont - Rue des Dragons - Barrage d' Epizy - Quai d' Epizy - Rue d' Epizy - Rue du Faubourg Saint-Jacques - Avenue de la Forêt d' Othe - Quai du Général Leclerc - Rue Georges Duhamel - Chemin de la Grotte - Rue du Haut d' Epizy - Chemin du Haut d'Epizy - Rue Irène Chiot - Rue Jean Giraudoux - Chemin des Latteux - Rue des Lilas - Rue Mal Pavée - Rue Marcel Aymé - Allée du Muscadet - Chemin du Paradis - Rue du Paradis - Faubourg de Paris - Route de Paris - Rue Pasteur - Rue Paul Bert - Ecluse du Pêchoir - Rue Saint Jacques - Rue du Trianon - Rue des Vignes St Jacques - Chemin de la Voie aux Vaches - Chemin de la Voie Grasse.
	Sens	Joigny	Sens			06	Maternelle Pauline Kergomard : Rue des Grives	Rue Albert Camus - Rue Alfred de Musset - Rue Alfred De Vigny - Rue des Alouettes - Impasse du Bas de Chaillot - Rue Blaise Pascal - Impasse des Cailles - Rue des Cailles - Impasse des Champs Blancs - Rue des Chaumes - Rue Claudé Bernard - Rue Claude Debussy - Place Colette - Rue de la Comtesse Jehanne - Avenue d'Amelia - Rue de la Fraternité - Rue Frédéric Mistral - Boulevard de Godalming - Rue des Grives - Rue Guynemer - Rue du Haut de Chaillot - Rue Henri Vincenot - Rue Jean Faurel - Rue Jean Giono - Rue de Joigny Sur Meuse - Avenue de Kilibo - Rue Lamartine - Rue Lavoisier - Route de Looze - Rue des Maillotes - Rue Marcelin Berthelot - Avenue de Mayen - Allée des Mésanges - Rue des Mésanges - Rue Mozart - Place des Perdrix - Rue des Perdrix - Allée Pierre De Coubertin - Rue de Pischoff - Place René Descartes - Rue Romain Rolland - Rue Tenon - Rue des Tourterelles - Hameau de Vautreor.
	Sens	Joigny	Sens			07	Ecole Saint-Exupéry : 10 avenue Rhin et Danube	Rue du Commerce - Rue de l' Etape - Rue de l' Europe - Ruelle Huot - Rue des Ingles - Avenue Jean Hémyer - Rue Jean-Jacques Rousseau - Avenue Rhin et Danube - Avenue du Troisième R. A . C. - Rue Victor Hugo - Rue Voltaire.
Jouancy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Jouancy
Joux-la-Ville	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Joux-la-Ville
Jouy	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Jouy
Jully	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Jully
Junay	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Junnay
Jussy	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Ancienne Ecole de Jussy - Grande Rue	de Jussy
Lailly	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Lailly
Lain	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Lain
Lainsecq	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1			Mairie - Salle du Conseil - 5 Grande Rue	de Lainsecq
Lalande	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Lalande
Laroche-Saint-Cydroine	Auxerre	Migennes	Avallon	1		01	Mairie	de Laroche-Saint-Cydroine
Lasson	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Lasson
Lavau	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Lavau
Leugny	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Leugny
Levis	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Levis
Lézennes	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Lézennes
Lichères-près-Aigremont	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Lichères-près-Aigremont
Lichères-sur-Yonne	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Lichères-sur-Yonne
Lignorelles	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Lignorelles
	Auxerre	Chablis	Avallon	3	X	01	29 grande rue	du bourg
	Auxerre	Chablis	Avallon		02	Foyer communal RN 77	du hameau de Lordonnois	
	Auxerre	Chablis	Avallon		03	Salle communale, ancien lavoir	du hameau des Prés du Bois	
Lindry	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre	1		01	Foyer communal	de Lindry
Lixy	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Lixy
Looze	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Looze
Lucy-le-Bois	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Lucy-le-Bois

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Lucy-sur-Cure	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Lucy-sur-Cure
Lucy-sur-Yonne	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Lucy-sur-Yonne
Magny	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Salle des fêtes jouxtant la Mairie	du bourg et du hameau de Marrault
Maillot	Sens	Sens 2	Sens	1		01	Carrroussel - 12 bis rue du fer à cheval	de Maillot
Mailly-la-Ville	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Mailly-la-Ville
Mailly-le-Château	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle du foyer communal au rez-de-chaussée	de Mailly-le-Château
Malay-le-Grand	Sens	Sens 2	Sens	2	X	01	Salle de réunion de la Mairie - 3 rue de la République	Electeurs de la zone des Vauguilletes, Les Bas Musats, RN 60, rue des Charonnes, rue des Mésanges, rue des Fauvettes, rue des Grives, rue des Bouvreuils, rue du Closeau, rue des Roises, rond-point des Glaieuls, rond-point des Glycines, rond-point des Bleuets, rue de Sens, rond-point des Marguerites, rue de la Gare, avenue de la Gare, rue de la Barre, rue Savignat, rue Victor Hugo n° 2 et 4, rue des Pâtures, impasse des Primevères, chemin des Chênes, le Bardeau, rue des Paudins, voie des Paudins, chemin du Bas des Charonnes et la rue des Bas Musats II, rue des Coquelicots, Impasse des Tournesols, Rue de l'Industrie, Chemin des Grèves.
	Sens	Sens 2	Sens		02		Salle de réunion de la Poste - 3 rue de la République	Electeurs de la rue de la République, rue du 4 Septembre, rue Suzanne Guichard, rue Alsace Lorraine, rue Victor Hugo suite (à partir du 1 sauf n° 2 et 4), rue des Ecoles, ruelle du Moulin, rue de Fréparoy, rue Godard, rue Marceau, rue Paul Bert, rue Gambetta, rue Henri Collinet, rue de la Liberté, rue Alphonse Baudin, rue de la Colmière, rue Danton, route de Maillot, rue Carnot, route de Noé, La Houssaye, Les Fleuris, la Matre, les Tourbières, rue Pasteur, impasse des Grands Prés, chemin de Covéquelée, rue du Pont de Maillot, chemin Croix Sainte Marguerite, rue des Fossés et les personnes domiciliées en dehors de la commune.
Malay-le-Petit	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Malay-le-Petit
Maligny	Auxerre	Chablis	Avallon	1		02	Salle Lafarge (arrière de la mairie)	de Maligny
Marmeaux	Avallon	Chablis	Avallon	1		03	Mairie	de Marmeaux
Marsangy	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		04	Salle des fêtes du foyer communal - rue de Bourrienne	de Marsangy
Massangis	Avallon	Chablis	Avallon	1		05	Mairie - salle de cérémonies - 63 grande rue	de Massangis
Mélisey	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		06	Mairie	de Mélisey
Menades	Avallon	Avallon	Avallon	1		07	Salle de l'ancienne école, au rez-de-chaussée	de Menades
Mercy	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	1		08	Mairie	de Mercy
Méré	Auxerre	Chablis	Avallon	1		09	Foyer communal	de Méré
Merry-la-Vallée	Auxerre	Charny	Auxerre	1		10	Mairie	de Merry-la-Vallée
Merry-Sec	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		11	Mairie	de Merry-Sec
Merry-sur-Yonne	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		12	Mairie	de Merry-sur-Yonne
Mézilles	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		13	Foyer municipal, 15 route de Saint-Fargeau	de Mézilles
Michery	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		14	Salle des fêtes - Rue de la Place	de Michery
Migé	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Marie	de Migé
	Auxerre	Migennes	Avallon		X	01	Salle Valmy - 1 rue des Ecoles	rue Ambroise Paré - rue Ampère - rue Arago - Impasse Jean-Baptiste Molière - Impasse Blériot - Chemin de la Buvette aux Bois - rue Calmette et Guérin - Ferme de Chaumançon - rue Georges Clémenceau - allée Concordia - cité Cordier - rue Georges Courteline - Ecluse - rue des Ecoles - avenue Edouard Branly - avenue de l'Europe - rue Saint Eupéry - rue Flemming - allée des Frênes - rue Jules Guesde (côté impair du n° 1 au n° 41 / côté pair du n° 2 au n° 40) - rue Georges Guynemer - rue Henri Barbuse - rue Hippolyte Rossignol - allée de l'Industrie - rue Laennec - rue Lafayette (côté impair du n° 1 au n° 199) - rue François-Louis Landrin - rue Paul Langevin - rue du Pot Levé - place des Lilas - rue Dupré Luxembourg - rue Georges Mandel - rue Marie Marvingt - rue Maryse Bastié - rue Jean Marmoz - rue Olivier de Serre - rue Paul Painlevé - prolongement rue Pasteur - rue Pasteur Prolongée - rue des Parvenches - Impasse des Parvenches - rue Raymond Poincaré - Impasse Preblin - rue des Primevères - rue Jean Racine - rue du Quatre Septembre - place de l'Hôtel de Ville - rue des Violettes.
	Auxerre	Migennes	Avallon		02		Batiment Enfance des Mignottes - 16 avenue des Cosmonautes	rue du Quatre Août 1789 - rue des Beuribaix - avenue Marcellin Berthelot (côté pair du n° 2 au n° 2002) - rue Colette - avenue des Cosmonautes (côté impair du début au n° 15 / côté pair du n° 2 au n° 14) - rue René Descartes - place de l'Egalité - rue Ferdinand Buisson - rue du Maréchal Ferrant - rue de la Fraternité - place Gallée - place Gambetta - rue André Gide - rue Jules Guesde (côté pair du n° 42 au n° 200 / côté impair du n° 43 au n° 199) - rue du Quatorze Juillet - rue La Bruyère - rue Lafayette (côté pair du n° 2 au n° 200) - rue Pierre Larousse (côté pair du début au n° 60 / côté impair du n° 1 au n° 59) - rue Ernest Lavisse - place de la Liberté - rue Jules Michelet - rue Olympe de Gouges (côté pair du n° 2 au n° 200) - rue Louis Pasteur - rue du Puits - rue Raymond Queneau - rue François Rabelais (côté pair du n° 2 au n° 200) - rue de la République - chemin du Réservoir - place George Sand - rue George Sand - rue du Quatre Septembre (côté impair du n° 37 au n° 199 / côté pair du n° 62 au n° 200) - rue Jules Verne - route de Villepied.

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Migennes	Auxerre	Migennes	Avallon	5		03	Restauration des Mignottes - 18 avenue des Cosmonautes	allée Claude Bernard - avenue Marcellin Berthelot (côté impair du n° 11 au n° 199) - rue Georges Brassens - rue Camille Desmoulins - rue Paul Cezanne - place du Commandant Charcot - rue Châteaubriand - avenue des Cosmonautes (côté impair du n° 17 au n° 199 / côté pair du n° 18 au n° 200) - rue Danielle Casanova - rue Georges Danton - rue Claude Debussy - place Alain Fournier - rue Alain Fournier - rue Paul Gauguin - rue du Général de Gaulle - allée Jean Giraudoux - rue Gracchus Babeuf - rue Henri Vincenot - rue Jean Macé - rue Pierre Larousse (côté pair du n° 62 au n° 200) - rue du Professeur Laubry - place du Professeur Laubry - allée Lavoisier - rue du Maréchal Leclerc - rue de la Liberté (côté impair du n° 25 au n° 199 / côté pair du n° 50 au n° 200) - rue Louise Michel - rue du Pasteur Martin Luther King - rue Henri Matisse - rue Maurice Audin - rue Maximilien Robespierre - rue Berthe Morisot - rue Jean Moulin - rue Normandie Niemen - rue Marie Noël - rue Olympe de Gouges (côté impair du n° 1 au n° 199) - rue Etienne d'Orves - rue Georges Pompidou - rue François Rabelais (côté impair du n° 1 au n° 199) - rue du Professeur Ramon - rue de la Résistance - allée Rosa Luxembourg - rue Ethel et Julius Rosenberg - rue Allendé Salvador - rue de Simmern - rue des Taisons - rue du 1er Régiment des Volontaires de l'Yonne - rue François Voltaire.	
	Auxerre	Migennes	Avallon				04	Salle de l'Armançon - 25 rue Gabriel Cordier	allée des Acacias - rue Alapetite - impasse Alapetite - rue Albert Camus - rue Anatole France - rue Balzac - rue Paul Bert - rue Blanqui - rue Jean Bouin - rue du Buisson l'Oiseau - rue Chabanna - rue Pierre de Coubertin - rue du Dépôt - rue Denis Diderot - rue Edouard Vaillant - chemin de Fouchy - rue Gabriel Cordier - rue Gabriel Péri - rue Henri Surier - rue Hubert Giraud - rue Victor Hugo - rue La Fontaine - rue Léo Lagrange - rue Lamartine - rue Charles Lepère - place du Premier Mai - rue Maclair - rue André Maurois - rue Eugène Moreau - rue Paul Nicolas - rue de la Chaume au Renard - rue Louis Riglet - rue Jules Rimet - rue Pierre Sémard - chemin de la Sous-Station - rue Paul Valéry - rue Paul Verlaine - rue du Manoir Yves.
	Auxerre	Migennes	Avallon				05	L'Escale - Place François Mitterrand	rue Aristide Briand - rue Chevalier de la Barre - rue Louis barthou - rue de la Belle Idée - rue Berlioz - avenue Marcellin Berthelot (côté impair du n° 1 au n° 9) - impasse Lucien Bouillé - rue Frédéric Chopin - rue de la Comète - rue Pierre et Marie Curie - rue Etienne Dolet - rue Léo Ferré - rue Jules Ferry - rue Charles Gounod - place Henri Dunant - avenue Jean-Jacques Rousseau - avenue Jean Jaurès - rue Louis Jouvet - rue Jules Massenet - rue Justin Ternuel - place Eugène Laporte - rue de la Liberté (côté impair du n° 1 au n° 23 / côté pair du n° 2 au n° 48) - rue du Huit Mai - place du dix-neuf Mars 1962 - rue Bonnet Matignon - rue Maurice Ravel - rue des Mignottes - place François Mitterrand - rue Mozart - rue de la Paix - rue Fontaine Pesant - rue Gérard Philippe - rue Pierre Ricard - avenue du Port - rue de l'Avant Port - place de la République - rue Romain Rolland - place du Docteur Roux - avenue Roger Salengro - rue du quatre Septembre (côté impair du n° 1 au n° 35) - rue de Latre de Tassigny - avenue des Tilleuls - rue Joël Vinot - rue Waldeck Rousseau - rue Emile Zola.
Môlay	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Marie	de Môlay	
Molinons	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Ancienne classe	de Molinons	
Molosmes	Avallon	Tonnerrois	Avallon	2		01	Ecole	du Grand Virey	
	Avallon	Tonnerrois	Avallon		X	02	Mairie	de Molosmes	
Monéteau	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre	4	X	01	Salle du foyer Communal - 7, rue d'Auxerre	Electeurs des rues : Alexandre Dumas, d'Auxerre, des Cailottes, Avenue du Carron, Impasse des Cerisiers, rue de la Chapelle, rues Colette, de la Commanderie, des Dumonts, Fernand Clas, Georges Sand, Grand Hémond, Gué de l'Epine, des Isles, Jean Mermoz, Louis bliérot, Marie Noël, Marcel Pagnol, de la Mouille, des Ormes, Pasteur, Allée des Peupliers, Allée de l'abbé Pierre, rues Pierre Curie, de la plaine des Isles, Romain Rolland, Saint-Exupéry, Allée de Saint Quentin, avenue de Saint Quentin, allée de Séquoia, Impasse Saint-Père, rue du Saule, avenue de la Seigllée, rue du Thureau du Bar, hameau des Archies	
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			02	Salle du foyer Communal - 7, rue d'Auxerre	Electeurs des rues : de l'Abreuvoir, d'Auvergne, de Bourgogne, de Bretagne, de Champagne, de Chemilly, des Chopines, des Ecoles, de l'Ermitage, allée de l'Ermitage, rue Franche-Comté, de la Gare, avenue de la Garenne, rues des Grillottes, du Gué de Souleau, des Guenelles, Impasse des Guenelles, rue de Gurgy, avenue de l'Île de France, rues de la Libération, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Résistance, de Seignelay, du Terrier Blanc, de Thizouailles, de Verdun, impasse des Merisiers	
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			03	Salle du foyer Saint-Cyr, Place de l'Eglise	Electeurs des rues Rive gauche	
	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre			04	Salle du foyer Rural à Sougères-Sur-Sinotte	Electeurs de Sougères-Sur-Sinotte et du hameau de Pien	
Mont-Saint-Sulpice	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Mont-Saint-Sulpice	
Montacher-Villegardin	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie - 5 Grande Rue	de Montacher-Villegardin	
Montholon	Auxerre	Charny	Auxerre	4	X	01	Salle Multi activités - allée promenade des Anglais	de la commune déléguée d'Aillant sur Tholon	
	Auxerre	Charny	Auxerre			02	Mairie - 27 rue de l'Eglise	de la commune déléguée de Champvallon	
	Auxerre	Charny	Auxerre			03	Mairie - 52 rue du Millieu	de la commune déléguée de Villiers sur Tholon	
	Auxerre	Charny	Auxerre			04	Mairie - 2 route de Montargis	de la commune déléguée de Volgre	
Montigny-la-Resle	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Salle Gratto - 5 rue Gratto	de Montigny-la-Resle	
Montillot	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Montillot	
Montréal	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Ecole Elémentaire	de Montréal	
Mouffy	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Mouffy	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Moulins-en-Tonnerrois	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Salle de l'ancienne école	de Moulins-en-Tonnerrois
Moulins-sur-Ouanne	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Moulins-sur-Ouanne
Moutiers-en-Puisaye	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Moutiers-en-Puisaye
Nailly	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Nailly
Neuvy-Sautour	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Salle des fêtes, cour de la mairie	de Neuvy-Sautour
Nitry	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Foyer socio-culturel – place de la république	de Nitry
Noé	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Noé
Noyers-sur-Serein	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Hall de la mairie	de Noyers-sur-Serein et les hameaux de Puits-de-Bon, Vaucharme le Bas, Vaucharme le Haut, Grange Neuve et Ferme les Perés
Nuits	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Nuits
Ormes (Les)	Auxerre	Charmy	Auxerre	1		01	Mairie	des Ormes
Ormoy	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Ormoy
Ouanne	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie d'Ouanne	de la commune d'Ouanne
Pacy-sur-Armançon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	salle de classe désaffectée située au rez de chaussée de la mairie	de Pacy-sur-Armançon
Pailly	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Ecole communale désaffectée	de Pailly
Parly	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Salle polyvalente	de Parly
Paron	Sens	Sens 2	Sens		X	01	Mairie	Brémonts (Rue des) - Commerces (Rue des) - Convention (Boulevard de la) - Pierre Curie (Rue) - Ducrot (Rue) - L'artisanat (Rue de) - Port (Chemin du) - Saint Bond (Rue de) - Fraternité (Place de la) - Bas de Saint Bond (Rue du) - Cécile De Marsangy (Rue) - Paix (Avenue de la) - Jean Jaurès (Avenue) - Saint Ménard (Rue) - Haut De L'echelotte (Impasse du) - Chanteprième (Rue) - Nemours (Rue de) - Haut De L'echelotte (Rue du) - L'echelotte (Passage de) - Bellevue (Impasse) - Aristide Briand (Avenue) - Petite Chèvre (Rue de la) - Mont Saint Bernard (Rue du).
	Sens	Sens 2	Sens	4		02	Groupe Scolaire Paul Bert – 63 rue Paul Bert	Bocotte (Rue de la) - Bruyères (Rue des) - Clos (Rue du) - Colette (Rue) - Claude Debussy (Rue) - Henri Dunant (Rue) - Fontaine (Rue de la) - Haute (Rue) - Liberté (Avenue de la) - Parmentier (Rue) - Pompe (Rue de la) - Verte (Rue) - Paul Langevin (Rue) - Pierre Larousse (Rue) - Paul Lhiorreau (Rue) - Beaugard (Rue de) - Pasteur (Rue) - Jules-ferry (Rue) - Paul-bert (Rue) - Cheval Blanc (Rue du) - Montargis (Route de) - L'église (Place de) - Paillons (Rue des) - L'ancienne Gare (Rue de) - Chateau D'eau (Rue du).
	Sens	Sens 2	Sens			03	Groupe Scolaire Calmette	Bouleaux (Rue des) - Cerisiers (Rue des) - Acacias (Rue des) - Dauges (Lieu-dit les) - Arcades (Allée des) - Genêts (Rue des) - Mail Richelieu (Rue du) - Poternes (Rue des) - Provendiers (Route des) - Puits (Route des) - Rotonde (Rue de la) - Bel Air (Place) - Tilleuls (Rue des) - Mission (Lieu-dit la) - Univers (Lieu-dit) - Chesnoy (Lieu-dit le) - Croissants (Route des) - Aristide Briand (Avenue) - Stade (Avenue du) - Louis Lefort (Rue) - Mail Des Charmes (Rue du) - Pierre Etienne Guyot (Rue) - Edme Pierre Chauvot De Beauchene (Avenue) - Auguste Vaudoux (Rue) - Desire Neveu (Rue).
Paron (suite)	Sens	Sens 2	Sens			04	Centre de Loisirs	Mission (Route de la) - des Pierris (Rue) - Rû Couvert (Avenue du) - Haut Des Fondrières (Rue du) - Fleuris (Lieu-dit les) - Gallots (Lieu-dit les) - Du Guignier (Rue) - Docteur Ragot (Rue du) - Des Replats (Rue) - Maurice Roy (Rue) - Docteur Ardoin (Rue du) - Docteur Roux (Rue du) - Professeur Ramon (Rue du) - Docteur Calmette (Rue du) - Jules-ferry (Rue) - de Saint Bond (Rue) - Marnière (Impasse de la) - Vieilles Vignes (Impasse des).
Paroy-en-Othe	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	1		01	Salle polyvalente	de Paroy-en-Othe
Paroy-sur-Tholon	Sens	Charmy	Sens	1		01	Salle des fêtes – 12 rue de la croix Rebourg	de Paroy-sur-Tholon
Pasilly	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Pasilly
Passy	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Passy
Perceneige	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie de Villiers-Bonneux	de Villiers-Bonneux, Grange-le-Bodage, Plessis-du-Mée, Courceaux, Sognes, Vertilly
Percey	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Percey
Perrigny	Auxerre	Auxerre 2	Auxerre	1		01	Salle des Mariages – Place de la Mairie	de Perrigny
Perrigny-sur-Armançon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Perrigny-sur-Armançon
Pierre-Perthuis	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Pierre-Perthuis
Piffonds	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Piffonds
Pimelles	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Pimelles
Pisy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Pisy
Plessis-Saint-Jean	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Plessis-Saint-Jean
Poilly-sur-Serein	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Poilly-sur-Serein
Poilly-sur-Tholon	Auxerre	Charmy	Auxerre		X	01	Salle des fêtes	du bourg et du hameau de Sarrigny
	Auxerre	Charmy	Auxerre	2		02	Salle de réunion de l'ancien musée Machavoine	des hameaux de Bleury, d'Auvergne, de Luchy et de Marnay, Moulin de Marnay
Pont-sur-Vanne	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Pont-sur-Vanne

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Pont-sur-Yonne	Sens	Pont-sur-Yonne	Sens	2	X	01	Salle des fêtes de Pont-sur-Yonne en centre ville	Avenue Aristide Briand – Avenue des Cerisiers – Avenue Georges Clémenceau – Chemin Blanc – Chemin du buisson Carré – Cité de l'Aqueduc – Cité des Fleurs – Hameau Les Goûts – Hameau Miremy (Rue Principale) – Hameau Vaugouret (Rue de la Petite Montagne) – Hameau Vaugouret (Rue de l'Ancienne Mare) – Hameau Vaugouret (Rue de Vaugouret) – Le Thureau Gorlin – Impasse de la Terre aux Pots – Route de Fossoy – Rue Bisson – Rue Charles Gounod – Rue Claude Debussy – Rue Colette – Rue de la Fosse du Clerge – Rue de la Rose – Rue de Miremy – Rue de Plaisance – Rue Delphin Huyard – Rue Denis Vaillant – Rue des Dahlias – Rue des Fossés – Rue des Renardières Rue du Buisson Carré – Rue du Docteur Strass – Rue du Fond de la Croix – Rue du fond du Ravillon – Rue du Haut du Ravillon – Rue du Professeur Ramon – Rue du Ravillon – Rue Étienne Descourts – Rue Fernand Loirat – Rue Georges Bizet – Rue Jules Verne – Rue Maurice Ravel – Rue Paul Rouif – Rue Pierre Larousse – Rue Saint Jean – Rue Vauban – Rue Victor Hugo
	Sens	Pont-sur-Yonne	Sens				02	Salle des fêtes de Pont-sur-Yonne en centre ville
Pontaubert	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Pontaubert
Pontigny	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Pontigny
La Postolle	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de La Postolle
Pourrain	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Salle des associations, rue vau de la chapelle	de Pourrain
Précy-le-Sec	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Précy-le-Sec
Précy-sur-Vrin	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Précy-sur-Vrin
Prégilbert	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Prégilbert
Préhy	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Préhy
Provency	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Provency
Quarré-les-Tombes	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Quarré-les-Tombes
Quenne	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	1		01	Mairie – 2 rue des Pluvignons	de Quenne
Quincerot	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Quincerot
Ravières	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Ravières
Roffey	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Foyer Communal	de Roffey
Rogny-les-Sept-Écluses	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Rogny-les-Sept-Écluses
Ronchères	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Ronchères
Rosoy	Sens	Sens 2	Sens	1		01	Mairie	de Rosoy
Rousson	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Rousson
Rouvray	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Rouvray
Rugny	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Rugny
Sainpuits	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle de classe (au rez-de-chaussée)	de la commune de Sainpuits
Saint-Agnan	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Salle de l'ancienne classe primaire	de Saint-Agnan
Saint-André-en-Terre-Plaine	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-André-en-Terre-Plaine
Saint-Aubin-sur-Yonne	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Aubin-surYonne
Saint-Brancher	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Brancher
Saint-Bris-le-Vineux	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	2	X	01	Local communal « Maison Rose »	du bourg
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre				02	Ancienne école du hameau de Bailly
Saint-Clément	Sens	Sens 1	Sens	3		01	Salle des fêtes - Place de l'Église	Electeurs de : rue de la république, rue de Paris, Place de l'Église, rue Jean Mermoz, impasse Albert Camus, rue Marie-Noël, rue André Berthet, rue de la Gaillarde, Allée Ste Geneviève, Cité Pont-à-Mousson, Chemin Tortu, rue des Fondrières, rue Paul Doumer, rue Joliot Curie, rue de la Fontaine d'Azon, rue du Parc, rue Saint-Exupéry, impasse Charles Peguy, Place de l'Europe, Ferme du Popelin, impasse Sennepie, rue des Nouses Boucharde, rue des Nouses.
	Sens	Sens 1	Sens				02	Salle des fêtes - Place de l'Église

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
	Sens	Sens 1	Sens		X	03	Mairie - 35 rue du Général Leclerc	Electeurs de : rue Henri Vincenot, rue Jean Cousin, rue du Popelin, rue Calmette, Village Calmette, Chemin des Contrebandiers, rue Athanase Clouzard, rue Gambetta, rue Général Leclerc, Place des Héros, rue Moise Lefier, rue du Tacot, Rue Charles de Gaulle, rue Georges Clémenceau, impasse Voltaire, rue Paul Bert, impasse Henri Dunant, rue d'Heuré, rue des Basses Plantes, Hameau d'Heuré, impasse Marcel, rue de la Ballastière (du 1 au 15 et du 2 au 16), rue Suzanne Guichard (du 1 au 19 et du 2 au 16)
Saint-Cyr-les-Colons	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Cyr-les-Colons
Saint-Denis-lès-Sens	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Denis-lès-Sens
Saint-Fargeau	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	2	X	01	Mairie de Saint-Fargeau	de Saint-Fargeau
	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre				02	Mairie de Septfonds
Saint-Florentin	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	4	X	01	Salle du Conseil Municipal	Basse Du Rempart (Rue) - Souvenir (PLace du) - Prieuré (Ruelle du) - Chèvre (Rue de) - Saint-claude (Rue) - Collège (Rue du) - Sainte Colombe (Rue) - Charles Cormont (Impasse) - Pierre Coudry (Rue) - Courquillon (Rue du) - Courquillon (Ruelle du) - Faubourg D'aval (Rue du) - Claude Debussy (Rue) - Claude Debussy (Impasse) - Dilo (Rue) - Dilo (PLace) - L'Eglise (Place de) - Fontaines (Place des) - Pont Aux Larrons (Rue du) - Général Leclerc (Avenue du) - Manège (Rue du) - Saint-martin (Rue) - Montante (Rue) - Louis Dubost (PLace) - Montarmance (Rue) - Moulin Neuf (Rue du) - Poterne (Rue de la) - Prieuré (Rue du) - Puits (Rue du) - Terrasse (Rue de la) - Tertre (Rue du) - Turquin (Ruelle) - Giuseppe Verdi (Rue) - Giuseppe Verdi (Impasse) - Edmond Verollet (PLace) - L'hotel De Ville (Rue de) - Guimbarde (Rue de la) - Guimbarde (Ruelle de la) - Halle (Rue de la) - Halle (PLace de la) - Jossier (Rue) - Juifs (Rue des) - Jules Lancôme (Rue) - Landrecies (Rue) - Perrets (Chemin des) - Chanteloups (Rue des) - Capucins (Rue des) - Colombier (Impasse du) - Caillotte (Impasse de la) - Chanteloups (Ruelle des) - Tanneries (Ruelle des) - Hallage (Chemin du) - Stade Jean Lancray (Stade) - L'abreuvoir (Rue de) - Robert Gourmand (PLace) - Moulin Poulet (Lieu dit le) - Saint-roch (Impasse) - Vernée (Promenade de la) - Gaston Gallimard (Rue)
Saint-Florentin (suite)	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon			02	Sous-sol du restaurant scolaire - salle 2	Romaine (Voie) - Rosiers (Chemin des) - Saunière (Rue de la) - Communes (Hameau des) - L'armelle (Rue de) - Pierre De Coubertin (Rue) - Décourtive (Rue) - Faubourg Dilo (Rue du) - Donjon (Rue du) - L'est (Rue de) - Antoine De Saint-exupéry (Rue) - Georges Fongeron (Rue) - Charles Lauby (Rue) - Loup (Rue des) - D'en Bas (Rue) - Martineaux (Chemin des) - Faubourg Saint-martin (Rue du) - Martineaux (Impasse des) - 19 Mars (Avenue du) - Jean Mermoz (Rue) - 11 Novembre (Rue du) - Têtes D'or (Lotissement les) - Louis Pasteur (Rue) - Haut Des Perrières (Lieu dit le) - Plantes (Rue des) - Faubourg Du Pont (Rue du) - Prairie (Rue de la) - Sur Les Prévenchères (Lieu dit) - Haie Putot (Lieu dit la) - Troyes (Route de) - Venizy (Route de) - Gare (Avenue de la) - Charles De Gaulle (Rue) - Genève (Avenue de) - Parc Du Génie (Rue du) - Gouttières (Rue des) - Reine Et Guillaumet (Rue) - Camille Hermelin (Rue) - Maréchal Juin (Rue du) - Moulin De Montléu (Chemin du) - Maréchal Lyautey (Rue du) - Montléu (Hameau de) - Perrières (Rue des) - Prévacherots (Chemin des) - Drillons (Hameau des) - Beugnon (Route de) - Bêteder (Square) - Petit Champlandry (Hameau du) - Grand Champlandry (Hameau du) - Jean Mermoz (Impasse) - Champlandry (Route de) - Prés Vacherots (Square des) - Pres (Rue des) - Burellerie (Hameau de la) - Vignes (Rue des) - Helene Boucher (Rue) - Port (PLace du).
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon			03	Sous-sol du restaurant scolaire - salle 1	Maurice Ravel (PLace) - Auguste Renoir (Rue) - Auguste Rodin (Rue) - Auguste Rodin (Square) - George Sand (Allée) - Robert Schuman (Rue) - Claude Simonnot (Rue) - L'argonne (Rue de) - Frères Chignardet (Rue des) - Georges Clémenceau (Rue) - Raymond Clérin (Rue) - Colette (Allée) - Conches (Impasse des) - Pierre Cornille (Rue) - Corot (Rue) - Corot (Square) - L'île De France (Rue de) - Garats (Lieu dit les) - D'avrolles - Cd 905 (Route) - F.a Bartholdi (Rue) - Toulouse Lautrec (Rue) - Maison Blanche (Route de la) - Maladrerie (Rue de la) - Marie Noël (Rue) - Matisse (Rue) - Matisse (Square) - Just Meisonasse (Rue) - André Messenger (Rue) - Molière (Rue) - Mozart (Rue) - Mozart (PLace) - Jean Racine (Rue) - Gaston Ramon (Rue) - Raphaël (Square) - Eugène Sue (Rue) - Trécey (Square de la) - Verdun (Rue de) - Zeltingen (Rue de) - Gauguin (Rue) - Gauguin (Square) - Charles Gounod (Rue) - Président Kennedy (Rue du) - L'europé (Avenue de) - D'avrolles (Rue) - Raphael (Rue) - Pommier Janson (Résidence) - Champagne (Rue de) - Bourgogne (Rue de) - 8 Mai 1945 (Avenue du) - Lamartine (Rue) - Pommier Janson (Square).
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon			04	Mairie d'Avrolles	Roches (Rue des) - Maison Rouge (Lieu dit la) - Soufflot (Rue) - Chenin (Rue de) - Ferme De Crecy (Lieu dit la) - Passage À Niveau-crécyc (Passage) - Croix Grangis (Chemin de la) - À Dieu (Rue) - À Dieu (Ruelle) - Duchy (Hameau de) - Fêtes (PLace des) - Mont Avrollet (Lieu dit le) - Fontaine (Rue de la) - Fossés (Rue des) - Frévaux (Hameau de) - Grand Frévaux (Hameau du) - Petit Frévaux (Hameau du) - Gains (Rue des) - Lavoir (Rue du) - Marronniers (PLace des) - Etienne Finot (Rue) - Maurice Néron (Rue) - Saint-pierre (Rue) - Glycines (Rue des) - Camp De Barcena (Rue du) - L'hermitage (Hameau de) - Duchy (Ecluse de) - Chauvot (Rue) - Sainte-béate (Rue) - Bruyères (Rue des) - Beauvais (Impasse) - Duchy (Domaine de) - Chateau D'eau (Rue du) - Petit Pre (Impasse du) - Pressoir (Rue du) - Foulon (Lieu dit du) - Forsithyas (Rue des) - Marronniers (Rue des).

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Saint-Georges-sur-Baulches	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre	4	X	01	Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Allée d'Athènes, rue de Bonn, rue de Bruxelles, Centre Commercial, allée de Copenhague, allée de Diez, rue de Dublin, rue de l'Egalité, avenue de l'Europe, place de l'Europe, Résidence de l'Europe, allée de Grenon, boulevard de la Guillaumée, rue de La Haye, allée de Little Aston, rue de Londres, rue du Luxembourg, Square Jean Monnet, rue de Montboulon, route de Montboulon, ferme de Montboulon, Le Moulin, rue du Moulin, allée d'Oslo, rue de Rome, rue de Rome prolongée, rue du Stade, rue de Strasbourg. Lotissement Le Château : avenue du Château, allée du Château de Grandchamp, allée du Château de Maulnes, allée du Château de Prunoy, allée du Château de Vallery, allée du Château de Ratilly
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre				Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Allée d'Alsace, allée d'Anjou, avenue des Ardilles, allée d'Artois, allée d'Auvergne, avenue d'Auxerre, avenue du Berry, rue de Bourgogne, rue de Champagne, chemin des Coudrillons, allée des Coudriers, rue François Fèvre, allée des Grandes Rayes, allée de l'I.M.E, avenue Ingres, rue de Lamsheim, rue du Languedoc, avenue de Lorraine, allée du Morvan, avenue de Normandie, allée du Périgord, rue de Picardie, allée de Provence, allée de Quercy, allée du Roussillon, allée de Saintonge, place de Savoie, Rampe Sainte Geneviève
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre				Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Chemin de l'Abreuvoir, allée de l'Agréau, route de Bréandès, rue des Champs Bardeaux, chemin de Celle, rue de Celle, chemin des Champs Plateaux, allée de Cléon, avenue du Cormier, rue du Cousin, rue de l'Eglise, rue de la Gare, rue Général de Billy, rue Georges Pompidou, allée de la Génotte, chemin Heurtbise, Le Petit Bois, allée de l'Ocre, allée de l'Orcière, allée de l'Oreuse, route de Perrigny, Résidence Le Saussis, rue du Serein, allée de la Sinotte, rue du Tholon, rue de la Tour, allée des Sablons, rue du Thureau, Résidence Le Village, ZA les Champs Casselins, rue Mozart, Impasse Mozart
	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre				Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Route d'Aillant - avenue des Bleuets, rue Boileau, Ferme de Bonpain, rue de Bonpain, Domaine et chemin de Bonpain, allée Buffon, rue des Cailloux, chemin des Cailloutis, rue des Champs St Eusèbe, rue de Chanteraine, allée du Château, route de Chevannes, Grande rue, allée la Bruyère, allée la Fontaine, avenue des Lilas, rue de Lindry, avenue de la Paix, Ferme des Renards, rue des Roses, rue Saint Exupéry, rue des Tilleuls, rue des Vergers, rue des Vignes
Saint-Germain-des-Champs	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Germain-des-Champs
Saint-Julien-du-Sault	Sens	Joigny	Sens	2	X	01	Foyer des aînés, place de la mairie	dans le bourg
	Sens	Joigny	Sens				02	Mairie annexe
Saint-Léger-Vauban	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Léger-Vauban
Saint-Loup-d'Ordon	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Loup-d'Ordon
Saint-Martin-d'Ordon	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Martin-d'Ordon
Saint-Martin-des-Champs	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Foyer municipal - place de l'église	de Saint Martin des champs
Saint-Martin-du-Tertre	Sens	Sens 1	Sens	2	X	01	Salle polyvalente	Centre Aere - Chemin D'argent - Route De Courtois - Rue De La Petite Chevre - Route De Nailly - Route De Voulx 02 - Route De Voulx 04 - Route De Voulx 06 - Route De Voulx 08 - Chemin Des Acacias - Ruelle Des Bœufs - Rue Des Bons Amis - Rue Des Bremonts - Rue Des Celliers - Rue Des Charmes - Rue Des Colonnes - Rue Des Lilas - Chemin Des Marronniers - Rue Des Sublaines - Rue Du Clos Romain - Sentier Du Clos Romain - Rue Du Midi - Rue Edouard Jeubert - Chemin Gde Montagne - Grande Ruelle - Rue Henri Vincenot - Rue Jules Ferry - Les Caves - Les Joigneaux - Cité Oury - Rue Pointe A L'aiguillon - Rue Rene Froissard - Rue Rene Millereau - Chemin Vert
	Sens	Sens 1	Sens				02	Salle polyvalente
Saint-Martin-sur-Armançon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle des fêtes au rez-de-chaussée	de Saint-Martin-sur-Armançon
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Maurice-au-Riches-Hommes
Saint-Maurice-le-Vieil	Auxerre	Charny	Auxerre	1		01	Salle socio-culturelle	de Saint-Maurice-le-Vieil
Saint-Maurice-Thizouaille	Auxerre	Charny	Auxerre	1		01	Mairie	de Saint-Maurice-Thizouailles
Saint-Moré	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Moré
Saint-Père	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Saint-Père
Saint-Privé	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Saint-Privé
Saint-Sauveur-en-Puisaye	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Saint-Sauveur-en-Puisaye
Saint-Sérotin	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Saint-Sérotin
Saint-Valérien	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Foyer socio-culturel - 5 rue Georges Bouly	de Saint-Valérien
Sainte-Colombe	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Sainte-Colombe
Sainte-Magnance	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Sainte-Magnance
Sainte-Pallaye	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Sainte-Pallaye
Sainte-Vertu	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Sainte-Vertu
Saints-en-Puisaye	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Saints-en-Puisaye
Saligny	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Saligny

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Sambourg	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Sambourg
Santigny	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Santigny
Sarry	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Salle Polyvalente – 4 route d'Annoux	de Sarry
Sauvigny-le-Beuréal	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Sauvigny-le-Beuréal
Sauvigny-le-Bois	Avallon	Avallon	Avallon	1			Mairie – Salle du Conseil Municipal	de Sauvigny-le-Bois
Savigny-en-Terre-Plaine	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Savigny-en-Terre-Plaine
Savigny-sur-Clairis	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Savigny-sur-Clairis
Seignelay	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	2	X	01	Foyer municipal	de Seignelay (suivant l'ordre alphabétique) jusqu'à LOU (exclu)
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon		02	Foyer municipal	de Seignelay (suivant l'ordre alphabétique, à partir de LOU)	
Sementron	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Sementron
Senan	Auxerre	Charmy	Auxerre	1		01	Mairie	de Senan
Sennevoy-le-Bas	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Sennevoy-le-Bas
Sennevoy-le-Haut	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Sennevoy-le-Haut
Sens	Sens	Sens 1	Sens	18	X	01	Hôtel de Ville (salle des mariages) - 100 rue de la République	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue de la République - la place Jean Jaurès - le boulevard du Mail - la place des Héros - le boulevard du 14 juillet
	Sens	Sens 1	Sens		02	Ecole du Jeu de Paume (Gymnase) - 63 bd du Mail	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue d'Alsace Lorraine - la rue du Puits de la Chaîne (exclue) - la rue des Arènes (exclue) - la rue Marcelin Berthelot (exclue) - le boulevard de Verdun - le boulevard Winston Churchill - le boulevard Maréchal Foch - la rue de la Planché Barrault - la rue René Binet - la rue Tivoli - le boulevard du 14 juillet (exclu) - la place des Héros (exclue)	
	Sens	Sens 1	Sens		03	Ecole du Jeu de Paume (Gymnase) - 63 bd du Mail	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : le boulevard de Verdun (exclu) de la rue Victor Guichard à la rue de la Pépinière - la rue de la Pépinière (exclue) - la rue des Francs Bourgeois - la rue du 89ème R.I. (incluse) - la rue Camille Matignon - la rue Général Delestraint - le chemin de Sainte-Béate - la limite Est de la Commune - la rue du 19 mars 1962 - le boulevard de Verdun de la rue du 19 Mars 1962 à la rue Marcelin Berthelot - la rue Marcelin Berthelot - la rue des Arènes (incluse) la rue du Puits de la Chaîne - la rue d'Alsace Lorraine (exclue) - le boulevard du Mail (exclu)	
Sens (suite)	Sens	Sens 1	Sens			04	Ecole maternelle des Chaillots - 28 rue de la Pépinière	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue Victor Guichard - la limite Nord de la commune - la limite Est de la commune - une ligne fictive reliant le chemin de Sainte-Béate - le Chemin de Sainte-Béate - la rue du Général Delestraint - la rue Camille Matignon - la rue du 89ème R.I. - la rue des Francs Bourgeois - la rue de la Pépinière (incluse) - le boulevard de Verdun de la rue de la Pépinière à la rue Victor Guichard
	Sens	Sens 1	Sens			05	Ecole maternelle Aristide Briand - 25 rue Charles Guérin	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue du Général Leclerc - l'avenue Georges Pompidou - la limite Nord de la Commune - la rue Victor Guichard - la Place Jean Jaurès (exclue)
	Sens	Sens 1	Sens			06	Hôtel de Ville (salle du Conseil) - 100 rue de la République	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la Grande Rue - la rue Beurepaire - la rue André Gateau - le Boulevard Maupéou - le quai Docteur Albert Schweitzer - le quai de Nancy - la limite Nord de la Commune - l'avenue Georges Pompidou - la rue Général Leclerc - la rue de la République
	Sens	Sens 1	Sens			07	Ecole maternelle Bellocier - 7 rue de l'Ile d'Yonne	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue de l'Ecrivain (exclue) - le Cours Tarbé (exclu) - le rivière d'Yonne - la limite Sud-Ouest de la Commune - la rue Cécile de Marsangy - la rue Emile Zola - le quartier de l'Ile d'Yonne - le quai Jean Moulin - le boulevard Maupéou (exclu) - la rue Beurepaire (exclue)
	Sens	Sens 1	Sens			08	Ecole maternelle Bellocier - 7 rue de l'Ile d'Yonne	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : l'Ouest de la rivière d'Yonne et de la Fausse Rivière - la rue Cécile de Marsangy (exclue) - la rue Emile Zola (numéros impairs exclus du n° 47 au n° 49)
	Sens	Sens 1	Sens			09	Ecole maternelle Cours Tarbé - 24 Cours Tarbé	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue Général Dubois - le boulevard de la Liberté (exclu) - la rue Eugène Delaporte - la rue Champbertrand - le Chemin de Saint-Paul à Rosoy - la limite Sud de la Commune - la rivière d'Yonne - le Chemin de Halage - le quai du Petit Hameau - le Cours Tarbé
	Sens	Sens 1	Sens			10	Ecole maternelle Cours Tarbé - 24 Cours Tarbé	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue Général Dubois - la rivière Linge - l'avenue de Sénigallia - la RN6 côté pair - la limite Sud de la Commune - le Chemin de Saint-Paul à Rosoy (exclu) - la rue Champbertrand (exclue) - la rue Eugène Delaporte (exclue) - le boulevard de la Liberté
	Sens	Sens 1	Sens			11	Ecole Charles Michels - 22 rue Charles Michels	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue de la République - la rue du Général de Gaulle - l'avenue de Senigallia - la rivière Linge jusqu'au Moulin à Tan - une ligne fictive reliant la limite du Moulin à Tan à la rue Général Dubois - la rue Général Dubois exclue - le Cours Tarbé exclu - la rue de l'Ecrivain - la Grande rue (exclue)
	Sens	Sens 2	Sens			12	Salle des fêtes - 58 rue Binet	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : le boulevard du 14 juillet - la rue de Tivoli - la rue René Binet - le boulevard Général Sarraïl - le boulevard Président Kennedy - la rue Général de Gaulle
	Sens	Sens 2	Sens			13	Salle des fêtes - 58 rue Binet	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : l'avenue Sénigallia - le boulevard Président Kennedy (exclu) - le boulevard Général Sarraïl (exclu) - la rue René Binet - la route de Maillot - la limite Sud-Est de la Commune
	Sens	Sens 2	Sens			14	Ecole Jules Ferry - 7 rue Saint Pierre le Vif	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue de la Planché Barrault - le boulevard Maréchal Foch - l'avenue de Lorrach du n°2 jusqu'à la ligne de chemin de Fer de Sens à Troyes - la ligne de Chemin de Fer de Sens à Troyes - la limite Est de la commune - la route de Maillot - la rue René Binet
	Sens	Sens 2	Sens			15	Ecole Jules Ferry - 7 rue Saint Pierre le Vif	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : le boulevard Winston Churchill - le boulevard de Verdun de la rue Alsace Lorraine à la rue du 19 mars 1962 - la rue du 19 mars 1962 - la rue de la Compagnie Ferry - la place Lech Walesa (exclue) - la rue Maréchal de Lattre de Tassigny - la promenade des Champs-Plaisants - l'avenue de Lorrach - le boulevard Maréchal Foch

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
	Sens	Sens 2	Sens			16	Ecole maternelle des Beaumonts - 3 rue des Beaumonts	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la rue Maréchal de Lattre de Tassigny (exclue) - la place Lech Walesa - la rue de la Compagnie Ferry - la rue du 19 mars 1962 de la rue de la Compagnie Ferry à la limite Est de la commune - la limite Est de la commune - le chemin des Chênes Bertin - le boulevard Georges Clémenceau exclu du chemin des Chênes Bertin à la rue Edmond Michelet - la rue Edmond Michelet - la rue de Rome - l'avenue de la Marne de la rue de Rome à la rue de Londres - la rue de Londres
	Sens	Sens 2	Sens			17	Ecole maternelle Pierre Larousse - 2 rue Edmond Michelet	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la promenade des Champs-Plaisants - le centre commercial des Champs-Plaisants - la rue Maréchal de Lattre de Tassigny exclue - la rue de Londres (exclue) - l'avenue de la Marne de la rue de Londres à la rue de Rome - la rue de Rome - la rue Edmond Michelet - le boulevard Georges Clémenceau de la rue Edmond Michelet au chemin des Chênes Bertin - le chemin des Chênes Bertin jusqu'à la déviation RN5 - la déviation RN5 - la rue des Grahuches (exclue) - le boulevard Georges Clémenceau - la rue des Grahuches à l'avenue de l'Europe - l'avenue de l'Europe
	Sens	Sens 2	Sens			18	Ecole maternelle Paul Bert -- rue François Mauriac	Electeurs domiciliés dans le quartier délimité par : la ligne de chemin de Fer de Sens à Troyes - la promenade des Champs-plaisants - l'avenue de l'Europe (exclue) - le boulevard Georges Clémenceau de l'avenue de l'Europe à la rue des Grahuches - la rue des Grahuches - la rue des longues raies - le chemin des Chênes Bertin à partir de la déviation RN5 et son prolongement - la limite Est de la commune - le chemin rural n°43 - la rue des Hauts Musats - le chemin rural n°42 - la limite de la commune
Sépaux-Saint-Romain (Commune nouvelle)	Sens	Charny	Sens	1		01	Mairie - 14 Grande rue (89116 - Sépaux)	de la commune nouvelle. Sépaux - Saint-Romain
Serbonnes	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Salle des fêtes	de Serbonnes
Sergines	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Salle du foyer rural - 1 rue du foyer rural	de Sergines
Sermizelles	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Sermizelles
Serrigny	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Serrigny
Sery	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Sery
Sièges (les)	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Salle des fêtes	de la commune des Sièges
Sommecaise	Auxerre	Charny	Auxerre	1		01	Foyer communal - 12 Rue de l'Eglise	de Sommecaise
Sormery	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Sormery
Soucy	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Salle des fêtes, rue Victor Guichard	de Soucy
Sougères-en-Puisaye	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	du bourg et du hameau de Fougilet
Soumaintrain	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Soumaintrain
Stigny	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle des Anciens - 6 bis rue de Moncelot	de Stigny
Subligny	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Subligny
Talcy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Talcy
Tanlay	Avallon	Tonnerrois	Avallon	3	X	01	Mairie de Tanlay	de Tanlay
	Avallon	Tonnerrois	Avallon		02		Salle du centre de loisirs de Commissey	de la commune associée de Commissey
	Avallon	Tonnerrois	Avallon		03		Mairie de Saint-Vinnemer	de la commune associée de Saint-Vinnemer
Tannerre-en-Puisaye	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Tannerre-en-Puisaye
Tharoiseau	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Tharoiseau
Tharot	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Tharot
Thizy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Thizy
Thorey	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Thorey
Thorigny-sur-Oreuse	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Mairie - 3 route de Sens	de Thorigny-sur-Oreuse
Thory	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Thory
Thury	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle de l'Aquarium	de Thury
Tissey	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie - 3 rue de la mairie	de Tissey
	Avallon	Tonnerrois	Avallon		X	01	Salle Marland - Rue François Mitterand	ruelle de l'Abreuvoir - rue de l'Ancien Collège - rue Armand Colin - rue du Général Campenon - rue Claude Aillot - rue François Mitterand - ruelle de la Comédie - rue Dame Nicole - place Edmond Jacob - rue de la Fosse Dionne - rue des Fossés Jean Garnier - rue de la Gare - la Gare S.N.C.F - rue du Grenier à Sel - ruelle de l'Homme Armé - rue de l'Hôtel de Ville - impasse Jean Carré - rue Jean Ganier - route de Junay - rue du Moulin - ruelle du Moulin - ruelle du Mourlon - rue du Pâtis - rue de la Pelleterie - rue du Pré Saint Adrien - place de la République - rue de la République - ruelle de la République - ruelle du Saint Esprit - rue Saint Nicolas - rue Saint Pierre - rue des Tanneries - rue des Guinandes - chemin des Minimes - ruelle des Tanneries - centre hospitalier - fondation Pompidou - place Marguerite de Bourgogne - rue de la Santé - rue de l'Hôpital - rue des Fontenilles - rue du Pont - rue du Prieuré - rue du Puits de la Brosse - ruelle du cours - place de la Gare - ruelle du Tour de Ronde - chemin des Jumériaux

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique	
Tonnerre	Avallon	Tonnerrois	Avallon	4		02	Ecole de Musique - Rue Vaucorbe	rue des Lices - Tarte Maillet - rue des Vals Profondes - chemin du Val Tiercelin - chemin du Vaucoupeau - rue Neuve - rue Vaucorbe - impasse Vaucorbe - boulevard Vaucorbe - rue des Gerbes d'Orge - rue de la Thébaïde - rue de Pantin - rue de la Varence - boulevard Saint Michel - rue Saint Michel - rue du Faubourg Saint Michel - montée de Saint Michel - rue de Lattre de Tassigny - Abbaye Saint Michel - chemin des Comes - chemin des Gerbes d'Orge - route d'Auxerre - ferme de Bel Air - ferme de l'Ermitage - chemin de la Glacière - chemin de Bel Air - chemin des Vieux Châteaux - place Charles de Gaulle - chemin de Champboudon - chemin du Vieux Champboudon - Ancienne Route d'Auxerre - Chemin des Vals Profondes - Boulevard Georges Lemoine - Rue des Barres - Rue du Doyenné - Rue Georges Pompidou - Rue Pasteur - Rue Rougemont - Ruelle du chemin de ronde	
	Avallon	Tonnerrois	Avallon				03	Gymnase Abel Minard - Rue Abel Minard	rue Abel Minard - rue des Bridennes- route des Brions - avenue de Champagne - cité E.D.F le Petit Béru - route de Dijon - rue du Docteur Marion - écluse d'Arcault - rue Ernest Coeurderoy - rue de l'Europe - rue Georges Henri Carré - rue Henri Chanot - rue Isidore Roze - rue du Maréchal Juin - rue du Maréchal Leclerc - avenue de Montauban - rue de la Perrière d'Arcault - le Petit Béru (hameau) - rue Pierre et Marie Curie - rue des Rondeaux - route de Tanlay - rue de Vau de Levée - ferme des Brions - ferme de la Chappe - ferme Saint Jean - Vauplaine - Maison Rouge - Electeurs non résidents dans la commune - route de Vaulichères - rue Monseigneur Baillet - avenue Aristide Briand - chemin de Chienotte - rue de la Bonneterie - la Grange Aubert - les Mulots (hameau) - chemin des Ovis - rue du Cottage - ferme d'Athée - ferme de Chéron - ferme de Fontaine Géry - ferme de la Garenne - ferme de Marcault - ferme de Marchesois - ferme de Nuisement - ferme de Valrupt - Marcault - Ferme du Val St Nicolas - Route de Sarry - Vaulichères (Hameau : place du relais fleuri / rue de l'Eglise / passage du lavoir / rue porte des vigneron / rue du château / ruelle Jean cannelle / rue des rosiers / ruelle des granges / rue Jehan Régnier / rue du chardonnay)
	Avallon	Tonnerrois	Avallon				04	Centre Social - Quartier des Prés Hauts	rue Camille Dormois - quai du Canal - rue du Canal - rue Charles Laubry - avenue du Chevalier d'Eon - rue Clermont Tonnerre - chemin des Cordeliers - rue des Cordeliers - rue Emile Bernard - rue Henry Gérard - rue Jules François Hardy - rue Le Maistre - rue de Louvois - rue du 8 mai - allée des Myosotis - allée des Cilletts - route de Paris - rue Pierre Pithou - allée des Vignes - avenue Alfred Grévin - avenue de la Paix - rue de la Fraternité - rue de la Liberté - rue de l'Egalité
Toucy	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	2	X	01	Salle polyvalente, rue Paul Defrance	de Toucy, de la lettre A à K	
	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre				02	Salle polyvalente, rue Paul Defrance	de Toucy, de la lettre L à Z
Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe	Auxerre	Vincelles	Auxerre	3	X	01	Salle du Cèdre - rue de la Marpa	de Treigny	
	Auxerre	Vincelles	Auxerre				02	Mairie de Perreuse	de la commune déléguée de Perreuse
	Auxerre	Vincelles	Auxerre				03	Mairie	de la commune de la déléguée Sainte-Colombe-sur-Loing
Trichey	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Rez-de-chaussée dans l'ancienne salle d'école	de Trichey	
Tronchoy	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Tronchoy	
Trucy-sur-Yonne	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Mairie	de Trucy-sur-Yonne	
Turny	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Foyer communal de Turny	de Turny	
Val-de-Mercy	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Salle du foyer socio-culturel	de Val-de-Mercy	
Val d'Ocre (le) (Commune Nouvelle)	Auxerre	Charny	Auxerre	1		01	Mairie - 15 Grande Rue (89110 - Saint Aubin Château Neuf)	de la commune nouvelle Val d'Ocre (le)	
Vallan	Auxerre	Auxerre 4	Auxerre	1		01	Mairie	de Vallan	
Vallées de la Vanne (les) (Commune nouvelle)	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	3	X	01	Mairie 2 route du Miroir	de la commune déléguée de Theil sur Vanne	
	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens				02	« Petite école » 1 rue du Guichet	de la commune déléguée de Chigy
	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens				03	Mairie annexe - 1 rue de l'Erable	de la commune déléguée de Vareilles
Vallery	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Vallery	
Valravillon (Commune nouvelle)	Auxerre	Charny	Auxerre	4	X	01	Mairie - 1 Rue Saint Germain	de la commune déléguée de Guerchy	
	Auxerre	Charny	Auxerre				02	Mairie - 7 rue de la Laye	de la commune déléguée de Laduz
	Auxerre	Charny	Auxerre				03	Mairie - 57 grande rue	de la commune déléguée de Neuilly
	Auxerre	Charny	Auxerre				04	Mairie - 9 route de Briare	de la commune déléguée de Villemer
Varennes	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Varennes	
Vassy-sous-Pisy	Avallon	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Vassy-sous-Pisy	
Vaudeurs	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Salle André Corneau - 5 bis Grange Rue	de Vaudeurs	
Vault-de-Lugny	Avallon	Avallon	Avallon	1		01	Mairie	de Vault-de-Lugny	
Vaumort	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Vaumort	
Venizy	Auxerre	Brienon-Sur-Armançon	Avallon	1		01	Mairie	de Venizy	
Venouse	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Salle de réunion	de Venouse	

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Venoy	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre	3	X	01	Mairie (salle du conseil municipal)	de Venoy bourg et hameaux de Soleines, les Chapelles, Montreuche, Curly la Brosse, la Coudré, Sainte-Anne, le Buisson et la Belle Etoile
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			02	Bâtiment périscolaire	d'Egriselles
	Auxerre	Auxerre 3	Auxerre			03	Bâtiment périscolaire	de Montallery
Vergigny	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	3	X	01	Mairie de Vergigny	de Vergigny
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon			02	Mairie de Bouilly	de la commune associée de Bouilly
	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon			03	Classe unique de Rebourseaux	de la commune associée de Rebourseaux
Verlin	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Verlin
Vermenton (Commune nouvelle)	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon	2	X	01	Salle du Marché - Place de la République	de la commune déléguée de Vermenton
	Auxerre	Joux-La-Ville	Avallon			02	Salle du foyer rural - 12, rue des Prés	de la commune déléguée de Sacy
Vernoy	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Vernoy
Véron	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	2	X	01	Foyer communal, 3 rue Germain Bedeau	de Véron
	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens			02	Mairie - salle de Conseil	des hameaux et qui habitent en direction des hameaux
Vézannes	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie annexe - Salle des fêtes	de Vézannes
Vézelay	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	2	X	01	Mairie	du bourg
	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon			02	Ecole du hameau des Bois de la Madeleine	des hameaux des Bois de la Madeleine, des Brades et des Trics
Vézannes	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie salle de réunion au rez de chaussée	de Vézannes
Villeblevin	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	2	X	01	Mairie	Place Albert Camus - Impasse Buffon - Rue Colette - Rue De Champfleury - Rue De La Division Leclerc - Rue De La Montagne - Rue De La Vallée - Rue Des Buttes - Rue Des Desserties - Rue Des Genestrats - Rue Du Château - Rue Du Four - Rue Du Moulin - Rue Du Petit Villeblevin - Rue Du Port (Du 0 Au 624 Pour Les Numéros Pairs Et Du 0 Au 613 Pour Les Numéros Impairs) - Rue Du Presbytère - Rue Gallois Lallier - Rue Grande (Du 0 Au 82 Pour Les Numéros Pairs Et Du 1 Au 67 Pour Les Numéros Impairs) - Rue Marie Noel - Impasse Paul Bert - Rue Pierre Larousse - Pn 44 - Rn6 Le Petit Villeblevin
	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens			02	Foyer Communal	Rue Berthelot - Rue D'hautin - Rue D'ozee - Rue De Flagy - Rue De Gerjus - Chemin De La Cave Aux Loups - Rue De La Croix Saint Vincent - Rue Des Salles - Rue Du Gay Paquet - Rue Du Mousseau - Rue Du Port (À Partir Du N° 683 Pour Les Numéros Impairs Et À Partir Du 686 Pour Les Numéros Pairs) - Rue Du Reservoir - Rue Grande (À Partir Du N°84 Pour Les Numéros Pairs Et À Partir Du N°69 Pour Les Numéros Impairs) - Rue Marcel Ayme - Rue Regnier Rue Romain Rolland - Rue Saint Michel - Rue Vauban - Impasse D'enfer
Villebougis	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Villebougis
Villechétive	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Villechétive
Villecien	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Villecien
Villefargeau	Auxerre	Auxerre 1	Auxerre	1		01	Salle des fêtes - rue du Moulin	de Villefargeau
Villemanoche	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Salle des fêtes	de Villemanoche
Villenvotte	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Villenvotte
Villeneuve-l'Archevêque	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Ecole maternelle, place de la Liberté	de Villeneuve-l'Archevêque
Villeneuve-la-Dondagre	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Salle de l'ancienne école	de Villeneuve-la-Dondagre
Villeneuve-la-Guyard	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	3	X	01	Salle polyvalente - rue Antoine de Saint-Exupéry	de Villeneuve-la-Guyard
	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens			02	Salle des fêtes - Place de l'Eglise	de Villeneuve-la-Guyard
	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens			03	Foyer rural - Hameau de Bichain	du hameau de Bichain
Villeneuve-les-Genêts	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	1		01	Mairie	de Villeneuve-les-Genêts
Villeneuve-Saint-Salves	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Villeneuve-Saint-Salves

Commune	Arrondissement	Canton	Circonscription législative	Nombre bureaux	Bureau de vote centralisateur	Code du bureau de vote	Adresse du bureau(x)	Périmètre géographique
Villeneuve-sur-Yonne	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens	4		01	Ecole élémentaire Joubert – 2-4 rue de la Commanderie	Electeurs résidant dans les rues ci-après : allée des Roses, avenue du Général de Gaulle, cour aux Hesmes, faubourg St Laurent et cour Vincent, place de la République, place Briard, quai des Coches, route de Beaudemont, rue de Beaudemont, rue du Canal
	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens			02	Ecole Paul Bert	Electeurs résidant dans les rues ci-après : boulevard Gambetta, boulevard de Verdun, boulevard Victor Hugo, rue de Beaulieu, chemin de la Cornillatte, chemin de St Martin, faubourg de l'Espérance, rue Faidherbe, faubourg Sommier, rue du Bief, rue de Chant
	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens			03	Ecole Jules Verne – allée raye de la tortue	Electeurs résidant dans les rues et hameaux ci-après : allée des Beauvais, allée des Maux de Grange, allée des Mulots, allée François Sevin, avenue des Sables rouges, chemin de la Plaine, chemin de la Grève, rue du Saucil, rue et impasse des Mûriers, rue Gutenberg
	Sens	Villeneuve-Sur-Yonne	Sens		X	04	Hôtel de Ville	Electeurs résidant dans les rues et hameaux ci-après : boulevard Marceau, chemin de l'Ecluse, faubourg St Nicolas, impasse des Huttons, quai Bretoche, route de Dixmont, rue de Dixmont, rue du Batardeau, rue Hector Besançon, rue Carnot (de la rue Jorge
Villeperrot	Sens	Pont-Sur-Yonne	Sens	1		01	Mairie	de Villeperrot
Villerooy	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Villerooy
Villethierry	Sens	Gâtinais en Bourgogne	Sens	1		01	Mairie	de Villethierry
Villevallier	Sens	Joigny	Sens	1		01	Mairie	de Villevallier
Villiers-les-Hauts	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle communale - rue des Prés	de Villiers-les-Hauts
Villiers-Louis	Sens	Brienon-Sur-Armançon	Sens	1		01	Mairie	de Villiers-Louis
Villiers-saint-Benoit	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre	2	X	01	Salle des fêtes	de Villiers-Saint-Benoit
	Auxerre	Coeur-de-Puisaye	Auxerre			02	Mairie de La Villotte	de la commune associée de La Villotte
Villiers-Vineux	Auxerre	Saint-Florentin	Avallon	1		01	Mairie	de Villiers-Vineux
Villon	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Villon
Villy	Auxerre	Chablis	Avallon	1		01	Mairie	de Villy
Vincelles	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Vincelles
Vincelottes	Auxerre	Vincelles	Auxerre	1		01	Mairie	de Vincelottes
Vinneuf	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Ecole Elémentaire Jacques Prévert – Salle d'évolution – 7 rue du Général de Gaulle	de Vinneuf
Vireaux	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Foyer Communal	de Vireaux
Viviers	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Viviers
Voisines	Sens	Thorigny-sur-Oreuse	Sens	1		01	Foyer Communal	des Voisines
Voutenay-sur-Cure	Avallon	Joux-La-Ville	Avallon	1		01	Salle des fêtes	de Voutenay-sur-Cure
Yrouerre	Avallon	Tonnerrois	Avallon	1		01	Mairie	de Yrouerre

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-002

Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n° 2
et n°4 de la commune de Valravillon pour les élections
départementales et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0171
portant fixation des sièges des bureaux de vote n°2 et n°4 de la commune de Valravillon**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Valravillon en date du 1 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote n°2, situé dans la mairie de la commune déléguée de Laduz, est transféré vers la médiathèque située 5 rue de l'église à Laduz ainsi que le bureau de vote n°4, situé dans la mairie de la commune déléguée de Villemer, est transféré vers la salle des fêtes sise au 9 Route de Briare à Villemer.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Valravillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-008

Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n°1
et n°3 de la commune des Vallées de la Vanne pour les
élections départementales et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0179
portant fixation des sièges des bureaux de vote n° 1 et n°3
de la commune des Vallées de la Vanne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune des Vallées-de-la-Vanne en date du 1er février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Les bureaux de vote n°1 et 3 de la commune des Vallées-de-la-Vanne sont transférés, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle des fêtes située 13 route du Miroir à Theil-sur-Vanne pour le bureau de vote n°1 et à la maison des associations située 1 rue du Fays à Vareilles pour le bureau de vote n°2.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire des Vallées de la Vanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-009

**Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n°1,
2, 3 et 4 de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche
pour les élections départementales et régionales 2021**

*Arrêté portant fixation des sièges des bureaux de vote n°1, 2, 3 et 4 de la commune de
Saint-Georges-sur-Baulche pour les élections départementales et régionales 2021*



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0178

portant fixation du siège des bureaux de vote de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche en date du 03 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Les bureaux de vote n°1, 2, 3 et 4 de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche sont transférés, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, au gymnase communal situé rue du Stade.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Saint-Georges-sur-Baulche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-011

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune d'Etai-la-Sauvin pour les élections
départementales et régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0143 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune d'Etai-la-Sauvin**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune d'Etai-la-Sauvin en date du 25 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune d'Etai la Sauvin est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, vers la salle communale située Grande rue.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire d'Etai la Sauvin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale

Dominique YANI



Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-014

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Champs sur Yonne pour les élections
départementales et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0167
portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Champs-sur-Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Champs-sur-Yonne en date du 01 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Champs-sur-Yonne est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle polyvalente située rue de la Croix Bersan.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Champs-sur-Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-015

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Chaumont pour les élections départementales
et régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0166 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chaumont**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Chaumont en date du 1 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Chaumont est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, au foyer communal situé 18 Avenue des Chaumes.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Chaumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-013

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Chemilly sur Serein pour les élections
départementales et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0168
portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chemilly-sur-Serein

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Chemilly-sur-Serein en date du 28 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Chemilly-sur-Serein est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle Saint-Vincent située 24 Grande rue.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Chemilly-sur-Serein sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-005

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Chéroy pour les élections départementales et
régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0083 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Chéroy**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Chéroy en date du 14 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1: Le bureau de vote de la commune de Chéroy est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle des fêtes de l'espace socioculturel André HENRY située au 3 rue Hoche.

Article 2: La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et le maire de Chéroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-007

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Courlon-sur-Yonne pour les élections
départementales et régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0086 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Courlon-sur-Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Courlon-sur-Yonne en date du 14 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Courlon-sur-Yonne est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle communale située 41 rue des Préaux.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et le maire de Courlon-sur-Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-012

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Cuy pour les élections départementales et
régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0169
portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Cuy**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Cuy en date du 02 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Cuy est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle de convivialité située 14 Rue des Fontaines Saint Martin.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Cuy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-003

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Quenne pour les élections départementales et
régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0141 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Quenne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Quenne en date du 20 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Quenne est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle polyvalente situé place Anne Prot.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Quenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-006

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune de Tissey pour les élections départementales et
régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0085 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Tissey**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Tissey en date du 14 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune de Tissey est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle de réunion située au 14 Grande rue.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et le maire de Tissey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-004

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote de la
commune des Clérimois pour les élections départementales
et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0139
portant fixation du siège du bureau de vote de la commune des Clérimois**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune des Clérimois en date du 25 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote de la commune des Clérimois est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle polyvalente située 30 Grande rue.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire des Clérimois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale

Dominique YANI



Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-016

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote n°1 de la
commune de Ligny-le-Châtel pour les élections
départementales et régionales 2021



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0164 **portant fixation du siège du bureau de vote de la commune de Ligny-le-chatel**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Ligny-le-chatel en date du 2 février 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1: Le bureau de vote n°1 de la commune de Ligny-le-chatel est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle des fêtes située rue du Château.

Article 2: La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Ligny-le-chatel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **01 MARS 2021**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-01-010

Arrêté portant fixation du siège du bureau de vote n°1 de la
commune de Saint-Bris-le-Vineux pour les élections
départementales et régionales 2021



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau des réglementations
et des élections**

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0177
portant fixation des sièges du bureau de vote n°1 de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2020/1187 du 11 décembre 2020 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0802 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Vu la demande du maire de la commune de Saint-Bris-le-Vineux en date du 21 janvier 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau de vote n°1 de la commune de Saint-Bris-le-Vineux est transféré, pour les élections départementales et régionales qui se dérouleront en 2021, à la salle des fêtes située 1 rue du Docteur Tardieux.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le maire de Saint-Bris-Le-Vineux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

01 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale


Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-02-002

Arrêté portant nomination des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes situées
dans le canton de Briennon-sur-Armançon



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0089
modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/1199 portant nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Briennon-sur-Armançon

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2020/1199 du 24 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Briennon-sur-Armançon ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant que, sur demande du président du tribunal judiciaire de Sens, il convient de modifier les noms des représentants du président du tribunal judiciaire de la commission de contrôle de la commune de Cerisiers ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'annexe de l'arrêté du 24 décembre 2020 susvisé est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 02 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0089
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Briennon-sur-Armançon**

Commission à 3 membres dans les communes de moins 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec une liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
06	Arces-Dilo	Titulaire	Mme	BONNO	Laurence	M.	VANNÉREAU	Pierre	M.	ALLOUCHERY	Roger
		Suppléant	M.	LEFEVRE	Ludovic	Mme	DUBOIS	Annick	M.	VIÉ	Valentin
06	Bagneaux	Titulaire	M.	PINGAL	Jean	Mme	CHEVALLIER	Mireille	Mme	GEORGES	Monique
		Suppléant	Mme	LACHAUME	Mireille	Mme	LEROY	Marie-Noëlle	M.	THOBIE	Bernard
06	Bellechaume	Titulaire	Mme	GAMBA-PAILLERY	Marielle	M.	GOUDON	Bernard	M.	MICHAUT	François
		Suppléant	Mme	DELMOTTE	Martine	M.	GOMEZ	Inocencia	M.	PAULMIER	Bernard
06	Bœurs-en-Othe	Titulaire	M.	ROY	André	Mme	BATHIAT	Véronique	Mme	BOBIN	Karine
		Suppléant	Mme	MIDON	Raymonde	Mme	FAUCON	Gabrielle	M.	HANSS	Jean-Pascal
06	Cérilly	Titulaire	M.	VALLEE	Jean-Jacques	M.	MILLET	Robert	Mme	LE GAL	Jacqueline
		Suppléant	Mme	RENON	Marie-Madeleine	Mme	VALLEE	Sylvie	Mme	VALLEE	Peggy
06	Cerisiers	Titulaire	M.	ROUILLON	Guillaume	M.	MABIRE	Claude	Mme	DROUILLET	Anne
		Suppléant	M.	BERGIA	Michaël	M.	CHAUMARD	Michel	-	-	-
06	Champlost	Titulaire	Mme	BOCAT-MONNET	Christiane	M.	CARAYOL	Patrice	M.	COFFINET	Fabien
		Suppléant	Mme	MUGUET	Anne-Magali	-	-	-	-	-	-
06	Coulours	Titulaire	Mme	QUENET	Séverine	Mme	LEBOIS	Régine	Mme	DELADERRIERE	Marie-Cécile
		Suppléant	Mme	MAHIEU	Cindy	Mme	ELEONORE	Pascale	Mme	TOURNELLE	Nicole
06	Courgenay	Titulaire	Mme	PAGNIER	Daniel	M.	GRELOT	Jean-Luc	M.	GRAND	Jean-Claude
		Suppléant	Mme	TRIMOREAU	Odile	Mme	LANGILLIER	Michèle	Mme	PRÉAUCHAT	Marlyse
06	Esnon	Titulaire	Mme	BOULOGNE	Brigitte	M.	VAN DE WALLE	Joel	M.	GAGNEAU	Serge Edmond
		Suppléant	M.	LAVADOUX	Yves	Mme	GUERIN	Monique	Mme	MAGOT	Veronique
06	Flacy	Titulaire	Mme	FERRAND	Denise	Mme	DORST	Dominique	M.	ROCA	Daniel
		Suppléant	M.	MILANI	Jean-René	M.	RÉMY	Thomas	Mme	MARIVAL	Marie Arlette
06	Foissy-sur-Vanne	Titulaire	Mme	DIEUDONNÉ	Claire	Mme	GIE	Coralie	M.	TALVAT	Guy
		Suppléant	M.	PROKOP	Lionel	Mme	DEN-DEKKER	Anna	M.	PIAT	Olivier
06	Fontaine-la-Gaillarde	Titulaire	Mme	GUYOT	Claire	Mme	CRICKBOOM	Christiane	Mme	MARTINEAU	Monique
		Suppléant	Mme	MORIN	Marie-Claire	Mme	BEZANÇON	Michelle	Mme	BUTHOD-RUFFIER	Wanda
06	Fournaudin	Titulaire	Mme	BRUNEL	Huguette	M.	GRENIER	Yannick	M.	BRION	Alain
		Suppléant	Mme	HUREL	Denise	Mme	LASSAUNIÈRE	Martine	Mme	SIMON	Cristelle
06	La Postolle	Titulaire	M.	LAPÔTRE	Michel	M.	BURNY	Jean-Paul	Mme	LEWIT	Brigitte
		Suppléant	M.	ONIS	Quentin	M.	BARBOSA	Jean-Claude	Mme	SAIVE	Sophie
06	Lailly	Titulaire	M.	CROSIER	Vincent	M.	TALVAT	Guy	Mme	MELIN	Huguette
		Suppléant	M.	VAN MELLE	Jean-Charles	M.	SERVAIS	Jean	Mme	ROUSSEAU	Marie-Claire
06	Les Clérimois	Titulaire	Mme	HURDEBOURCQ	Véronique	M.	MARTIN	Michel	M.	VIE	Jean-Pierre
		Suppléant	M.	MONGIN	Fabrice	Mme	BOURASSIN	Céline	Mme	SAVOURAT	Claudine
06	Les Sièges	Titulaire	M.	CALLEWAERT	Anthony	Mme	PONTHIER	Françoise	M.	LENGLET	Patrick
		Suppléant	Mme	CANESTRARO	Jocelyne	Mme	BARRIOL	Paulette	Mme	GARNIER	Annie
06	Les Vallées de la Vanne	Titulaire	M.	TROESCH	Henri	Mme	GILLIUNG	Anne	M.	AMIOT	Jean-Pierre
		Suppléant	Mme	LECLERC	Claudine	M.	SIMONNET	Maurice	Mme	MATLAK	Martine
06	Malay-le-Petit	Titulaire	Mme	ROSSIGNOL	Martine	Mme	LOPEZ	Huguette	Mme	CHARETIÉ	Martine
		Suppléant	Mme	COLLOT	Claudette	M.	MASSET	Jean	Mme	COACHE	Françoise
06	Mercy	Titulaire	Mme	THEVENON	Viviane	Mme	SYLVESTRE	Aurélien	M.	DUMAS	Michel
		Suppléant	M.	HUP	Patick	M.	HUP	Stéphane	M.	LEFRANC	Thierry
06	Molins	Titulaire	M.	HENDRICKX	Philippe	M.	DEMYTRI	Alain	Mme	BEZINE	Claudette
		Suppléant	Mme	ROBERT GAILLARD	Sylvie	M.	PRIN	Pascal	Mme	DEMYTRI	Martine
06	Noé	Titulaire	Mme	DENIEL	Armelle	M.	LE MORVAN	Michel	M.	BREUVART	Dominique
		Suppléant	Mme	DEBRIE	Maryline	Mme	FOUQUART	Réjane	M.	FERNANDES GOMES	Alfredo
06	Paroy-en-Othe	Titulaire	Mme	BERROY	Christelle	Mme	BEZINE	Chantal	Mme	GUILLEMOT	Nathalie
		Suppléant	M.	SELEM	Yves	Mme	CHANCY	Marguerite	Mme	BUCINA	Clémentine
06	Pont-sur-Vanne	Titulaire	M.	DANDONNEAU	Fabien	Mme	DORGERET	Andrée	M.	COHARD	Gilles
		Suppléant	M.	PICON	Baptiste	M.	DECHAMBRE	Jean	M.	HÉBERT	Daniel
06	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Titulaire	M.	AMENGUAL	Eric	Mme	GUILLERÉ	Béatrice	M.	DEVILLE DE PÉRIÈRE	Christophe
		Suppléant	Mme	PROUST	Marilyne	M.	DANDO	André	Mme	SIMPLOT	Eliane
06	Saligny	Titulaire	Mme	RONDEAU	Audrey	Mme	MOYON	Stephanie	Mme	POISSON	Annie
		Suppléant	Mme	CHANTEREAU MARSEILLE	Laurence	Mme	CABECO	Béatrice	Mme	JÉLÉLÉ	Lucile
06	Vaudeurs	Titulaire	M.	BOURDON	Jacques	M.	TOURNELLE	Daniel	Mme	DUMAS PHILIPPE	Joelle
		Suppléant	M.	VAN STEENKISTE	Philippe	M.	GERBY	Pascal	Mme	DE GOUVION SAINT CYR	Anne
06	Vaumont	Titulaire	Mme	RICART	Françoise	Mme	MARTIN	Nadine	M.	GERBE	Didier
		Suppléant	Mme	CHEVALIER	Chantal	Mme	GERBE	Sandra	M.	MILAT	Henri

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0089
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Briennon-sur-Armançon**

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
06	Venizy	Titulaire	M.	BRUGGEMAN	Thierry	M.	PICOCHÉ	Regis	M.	GOMES	Norbert
		Suppléant	M.	GALLOIS	Jean-Pierre	-	-	-	M.	DEBREUVE	Philippe
06	Villechétive	Titulaire	M.	THIBAUT	Olivier	Mme	CHIESA	Régine	Mme	CHAABOUB	Mélanie
		Suppléant	M.	CHIESA	Christian	Mme	GUITTON	Martine	M.	PARIS	Didier
06	Villeneuve-l'Archevêque	Titulaire	M.	GIGOT	Philippe	M.	PHAN VAN	Dominique	Mme	LEGENDRE	Jeannine
		Suppléant	Mme	ROCHELET	Françoise	M.	KOEHLER	Jean-Claude	M.	BERTAUX	André
06	Villiers-Louis	Titulaire	Mme	COUAILLER	Joëlle	Mme	DAVID	Sandrine	M.	THORAILLER	Serge
		Suppléant	M.	COSSON	Alain	M.	FOUQUET	Claude	M.	PRINCE	Cyril

Commission à 5 membres des communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
06	Briennon-sur-Armançon (89210)	Titulaire	M.	PRESNE	Jack-Michel	Mme	DENOMBRET	Marie	Mme	BONNEAU	Françoise	M.	BLAUVAC	Bruno	M.	CLERIN	Baptiste
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-02-003

Arrêté portant nomination des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes situées
dans le canton de Charny



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0090
modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/1201 portant nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées
dans le canton de Charny

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2020/1201 du 24 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Charny

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Charny ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant que, sur demande du président du tribunal judiciaire de Sens, il convient de modifier les noms des représentants du président du tribunal judiciaire de la commission de contrôle de la commune de Saint-Maurice-le-Vieil ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

Préfecture de l'Yonne – CS80119 AUXERRE CEDEX - Tel. 03 86 72 79 89 – www.yonne.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'annexe de l'arrêté du 24 décembre 2020 susvisé est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

02 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0090
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Charny**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
8	Chamvres	Titulaire	Mme	DERON	Catherine	Mme	HOUZE	Françoise	M.	FOURNERET	Gérard
		Suppléant	M.	OUMEDJKANE	Michaël	Mme	SENECHAL	Stéphanie	M.	VANNIER	Christian
8	Chassy	Titulaire	Mme	VIGNEAUX	Angélique	Mme	COUPERY	Paulette	M.	GOUSSERY	Jean-Didier
		Suppléant	M.	BARTHELEMY-SCULLIER	Michaël	Mme	MOLINARO	Sabrina	Mme	VINCENT	Dolores
8	Fleury-la-Vallée	Titulaire	Mme	CAMEAU	Monique	Mme	LORAIN	Nadette	Mme	DIGNAT	Christiane
		Suppléant	Mme	GIRARDOT	Peggy	Mme	DIAZ	Brigitte	Mme	DUCHAMP	Sylvie
8	La Ferté-Loupière	Titulaire	M.	LEMURE	Julien	Mme	BARBACHOU	Pierrette	Mme	VANNIER CHAUPIN	Véronique
		Suppléant	Mme	RAVEUX	Aurélié	M.	CHEVALIER	Thierry	Mme	FARINOT	Suzel
8	Le Val d'Ocre	Titulaire	M.	SALIN	Fabrice	M.	BOIGET	Philippe	M.	KORSIA	Stéphane
		Suppléant	Mme	BUSSET	Aurélié	Mme	NICOLE	Lydie	Mme	SUEUR	Céline
8	Les Ormes	Titulaire	Mme	CODRON	Julie	Mme	LANNIER	Carolane	Mme	CHARA	Aurore
		Suppléant	Mme	GAUGUIN	Laetitia	Mme	COURTOIS	Sandrine	M.	BAX	Yann
8	Merry-la-Vallée	Titulaire	M.	HIPPOLYTE	Didier	M.	GENREAU	Richard	Mme	SAGET	Catherine
		Suppléant	M.	BARDOT	Romuald	M.	POULET	Emmanuel	M.	ROZE	Jean-Pierre
8	Paroy-sur-Tholon	Titulaire	M.	BERNARD-BRUNET	Frédéric	M.	FAUSSEY	Claude	M.	CHAUMARTIN	Claude
		Suppléant	M.	LEMOINE	Cédric	Mme	VANHOVE	Danielle	M.	GALLOIS	Marcel
8	Poilly-sur-Tholon	Titulaire	Mme	DEJAUNE	Florence	M.	GUENAND	Sébastien	M.	FAUVERNIER	Bernard
		Suppléant	Mme	FAUVERNIER	Magali	M.	BOITE	Richard	Mme	DUDOUET	Monique
8	Saint-Maurice-le-Vieil	Titulaire	M.	TROLIO	Ludovic	M.	GALIEZ	Philippe	M.	BORET	Gilles
		Suppléant	M.	UNGER	Jean-Michel	M.	COURTET	Patrice	-	-	-
8	Saint-Maurice-Thizouaille	Titulaire	M.	DELHAYE	Eric	Mme	REINHARDT	Claudine	Mme	FOUREY	Evelyne
		Suppléant	M.	AVENEL	Jimmy	Mme	KOSTECKI	Martine	-	-	-
8	Senan	Titulaire	M.	BOURGUIGNON	François	M.	VOISIN	Jean-Louis	Mme	MARTIN	Elisabeth
		Suppléant	M.	ANSEL	David	M.	BORODACZ	Yannick	M.	PIERREL	Christophe
8	Sépeaux-Saint Romain	Titulaire	Mme	ROBICHON	Marylise	Mme	MOLLEREAU	Nicole	Mme	FRANCHIS	Françoise
		Suppléant	M.	CARNEIRO	Thierry	M.	FRANCHIS	Claude	M.	GROS	Daniel
8	Sommecaise	Titulaire	Mme	LATAPIE	Laurence	Mme	GUETTARD	Germaine	Mme	BEAUFILS	Jacqueline
		Suppléant	Mme	HEYDENS	Eddie	M.	CAZANOU	Marc	M.	LABOUREL	Thierry
8	Valravillon	Titulaire	Mme	SCURI	Carine	M.	FARCY	Joël	M.	VIEL	Roland
		Suppléant	Mme	RENOUARD	Géraldine	Mme	FRECOT	Laurence	M.	CONSEIL	Jean

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0090
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Charny**

Commission à 5 membres pour les communes de 1000 habitants et plus avec 2 listes de candidat élues

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
08	Montholon	Titulaire	Mme	DE CASTRO	Allison	M.	DIEBOLD	Laurent	Mme	VERGER	Sophie	M.	DERBOIS	Daniel	Mme	DIAS GONCALVES	Nathalie
		Suppléant	M.	BOYER	Jean-Louis	M.	BOUCHACOURT	Pierre	Mme	BOULMIER	Priscillia	Mme	MALLARD	Marie-France	-	-	-

Commission à 5 membres pour les communes de 1000 habitants et plus avec 3 listes de candidat élues

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
08	Charny Orée de Puisaye	Titulaire	Mme	CARRE	Liliane	Mme	LAUBIN	Claudine	Mme	MIREUX HOCHART	Giselle	M.	GERARDIN	Jean-Pierre	M.	LETIERCE	Jean-Christophe
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

préfecture de l'Yonne

89-2021-03-02-004

Arrêté portant nomination des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes situées
dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0091 modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2020/1243 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2020/1243 du 24 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne

Vu les propositions des maires des communes situées dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Sens ;

Considérant que, sur demande du président du tribunal judiciaire de Sens, il convient de modifier les noms des représentants du président du tribunal judiciaire de la commission de contrôle de la commune d'Armeau ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

Préfecture de l'Yonne – CS80119 AUXERRE CEDEX - Tél. 03 86 72 79 89 – www.yonne.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'annexe de l'arrêté du 24 décembre 2020 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 02 MARS 2021

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0091
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Villeneuve-sur-Yonne**

Commission à 3 membres dans les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus avec 1 liste de candidats élue

Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire	Prénom du conseiller municipal titulaire	Civilité	Nom du délégué de l'administration titulaire	Prénom du délégué de l'administration titulaire	Civilité	Nom du délégué du président du TJ titulaire	Prénom du délégué du président du TJ titulaire
20	Arneau	Titulaire	M.	LEDUCQ	Roger	Mme	LEBRUN-LECOCQ	Martine	M.	GIROD	Yves
		Suppléant	M.	CRISTIAN	Guy	Mme	SOLAS	Monique	-	-	-
20	Bussy-le-Repos	Titulaire	Mme	MAZATEAU	Severine	M.	PANIZ	Daniel	M.	FOURE	Frédéric
		Suppléant	M.	ALBERT	Laurent	-	-	-	Mme	PETITJEAN	Annie
20	Chaumot	Titulaire	M.	ARNAULT	Alain	Mme	MOUSSU	Arlette	Mme.	MOUSSU	Arlette
		Suppléant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Dixmont	Titulaire	Mme	NEUGNOT	Marie-Nicole	Mme	GOUESSANT	Nicole	Mme	GUADAGNINI	Francine
		Suppléant	Mme	PERROTEZ	Chantal	Mme	SIMON	Denise	Mme	NICOLLE	Marinette
20	Étigny	Titulaire	Mme	TONNELIER	Bernadette	M.	MOIRAS	Armand	Mme	NUTTINCK	Michèle
		Suppléant	Mme	DUBOIS	Sophie	Mme	MARTEL	Marileine	Mme	GATEAU	Agnès
20	Les Bordes	Titulaire	M.	BEAU	Fabien	M.	CHATELAIN	Daniel	Mme	HOURY	Jacqueline
		Suppléant	Mme	VICTOR	Delphine	-	-	-	-	-	-
20	Marsangy	Titulaire	M.	ALEXANDRE	Francis	M.	MOIRON	Jean-Jacques	M.	RABIAT	Jean-Louis
		Suppléant	Mme	PANCHAU-AMZIL	Aurélie	Mme	GNEMMI	Régine	M.	IZARD	Serge
20	Passy	Titulaire	Mme	CHARLES	Edith	M.	VASSAL	Marcel	M.	LE NER	Jean-Louis
		Suppléant	Mme	LIGAUT	Sandra	M.	MAHIEU	Christian	M.	MILLET	Alain
20	Piffonds	Titulaire	Mme	HARDOUIN	Catherine	M.	LALLIER	Roger	Mme	LE BRUNO	Lucette
		Suppléant	Mme	SAM	Cassandra	Mme	TOURNAYRE	Agnès	Mme	NAESSENS	Sylvette
20	Rousson	Titulaire	Mme	BERGER	Anaïs	Mme	PASCUAL	Mireille	M.	COUARD	Claude
		Suppléant	Mme	DESTHORET	Francine	Mme	PASCUAL	Mireille	M.	COUARD	Claude

**Annexe à l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/0091
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du canton de Villeneuve-sur-Yonne**

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 2 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2
20	Véron	Titulaire	M.	PACHECO	Joao	Mme	BERNE	Linda	M.	CALDAS	Manuel	M.	MARQUEZ	Miguel	Mme	LOTH	Néziha
		Suppléant	Mme	DUMAS	Sylviane	Mme	COLAS PASQUERAULT	Anita	M.	GOBERT	Jonathan	M.	PRIEUR	Jean-Luc	Mme	LONGO	Ophélie

Commission à 5 membres dans les communes de plus de 1000 habitants avec 3 listes ou plus de candidats élus

Code Canton	Nom de la commune	Qualité du membre de la commission	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°1	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°2	Civilité	Nom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3	Prénom du conseiller municipal titulaire – Liste n°3
20	Villeneuve-sur-Yonne	Titulaire	M.	PEANNE	Eric	Mme	AUTRET	Isabelle	Mme	LETIN	Carole	M.	CARILLON	Patrice	M.	ANDRÉ	Cyril
		Suppléant	Mme	LANTENOIS	Janine	M.	BRIET	Franck	M.	VERGNAUD	Fabrice	Mme	RINALDI	Christine	Mme	LOPEZ	Audrey